



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

23^e séance plénière

Mercredi 29 septembre 2010, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 9 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wilfred Elrington, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Belize.

M. Elrington (Belize) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de la délégation bélizienne, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Quelles que soient les valeurs de paix et de démocratie que nos peuples partagent, votre pays et le mien ne pourraient pas être plus différents. La Suisse est un pays sans littoral dont la superficie est deux fois supérieure à celle du Belize et la population 25 fois supérieure à celle de mon pays côtier. Le Belize a une économie de 1 milliard de dollars, tandis que celle de la Suisse est de 400 milliards de dollars. On estime le produit national brut nominal par habitant de la Suisse à 67 000 dollars alors que celui du Belize avoisine les 4 000 dollars.

Je souligne les différences qui existent entre le Belize et la Suisse car elles illustrent les contrastes marqués qui caractérisent notre monde moderne. Nous faisons, dans cette salle, l'apologie de l'égalité souveraine, mais nous constatons chaque jour partout

dans le monde des disparités sociales et économiques. Les inégalités persistent entre les pays et au sein des pays. La pauvreté prolifère au milieu de la prospérité.

Dans mon propre pays, si le revenu réel par habitant a augmenté ces 10 dernières années, il en a été de même du nombre de Béliziens vivant dans la pauvreté. En d'autres termes, nous avons connu une croissance qui n'a pas été accompagnée de développement pour notre peuple.

Le Belize reconnaît que le développement relève de la responsabilité nationale. Néanmoins, la réalité contemporaine est telle que des questions qui étaient jusqu'à présent d'ordre national sont désormais des questions d'ordre mondial. Du fait de la mondialisation, la capacité de gestion de l'État a diminué. Notre politique macroéconomique et notre capacité budgétaire ne nous permettent pas de faire face comme il convient aux multiples chocs extérieurs occasionnés, entre autres, par les trois crises financière, alimentaire et énergétique.

Un appui international adéquat et approprié est donc essentiel à ce stade si nous voulons éviter de nous éloigner de plus en plus de la réalisation de nos objectifs de développement. À cet égard, les nations développées doivent, de toute urgence, tenir leur promesse d'affecter 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement (APD).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-55397 (F)



Merci de recycler

Pour le Belize, il est de plus en plus difficile d'obtenir un véritable appui de la part de la communauté internationale étant donné que nous avons le statut de pays à revenu intermédiaire. Bien que nous continuions de recevoir l'APD et des investissements directs étrangers dans le cadre de nos efforts pour intégrer davantage le Belize dans l'économie mondiale, c'est en grande partie un fort endettement commercial au niveau local et à l'étranger qui a permis de financer la stratégie de développement du pays.

Ainsi, au cours des 15 dernières années, le Belize a atteint un niveau élevé d'endettement public avec un financement coûteux à long terme. Le ratio dette publique-PIB n'a cessé d'augmenter, passant de 27 % en 1995 à 70,3 % en 2008, avec une pointe à 87 % en 2005. Cette stratégie qui a été suivie par de nombreux autres pays deviendra certainement un fardeau gênant et indésirable pour nos enfants.

Les contraintes perpétuelles du service de la dette limitent la capacité de mon gouvernement à augmenter les investissements sociaux, en particulier dans les domaines où ils sont le plus nécessaires. Il n'est donc pas surprenant que le Belize ne soit pas en voie d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à la pauvreté, la faim, l'éducation et l'autonomisation des femmes. Compte tenu des synergies entre les objectifs, un retard pris dans l'un des objectifs menace la réalisation de tous les autres.

Les dispositions régissant les échanges entre les institutions financières internationales et les pays à revenu intermédiaire doivent être revues si l'on veut que des pays tels que le mien puissent sortir du cercle vicieux du développement par l'endettement. Bien que ces dispositions doivent nécessairement prévoir des stratégies appropriées pour l'atténuation des risques, elles ne doivent pas être pesantes au point de limiter notre marge de manœuvre politique. Elles doivent respecter la prise en main nationale de nos initiatives de développement. La coopération et l'appui de la communauté internationale doivent donc compléter nos initiatives, et non les dicter.

Bien que les donateurs traditionnels du Belize apportent depuis longtemps une assistance précieuse – et nous leur en serons toujours reconnaissants –, nous bénéficions actuellement de nouvelles modalités de coopération qui produisent des résultats plus directs et immédiats pour notre peuple. La coopération du Belize avec Taiwan est un modèle de coopération fondée sur

le partenariat. Avec l'aide du Gouvernement taïwanais, le Belize a progressivement renforcé ses capacités dans les domaines de la recherche agricole, de l'aquaculture, de l'éducation et de l'investissement dans le secteur social.

Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la coopération est depuis longtemps fondée sur cette approche. Le Belize tire un immense bénéfice de ses partenariats avec Cuba, le Brésil, le Mexique et le Venezuela. La coopération dans le secteur de la santé est particulièrement importante. En fait, les progrès que nous avons accomplis à ce jour dans la réalisation des OMD relatifs à la santé sont dus, en partie, à ces partenariats.

Au-delà de nos relations régionales, nous forgeons de nouveaux partenariats. Nous avons récemment reçu des Émirats arabes unis du matériel de secours d'urgence pour deux ans, ce dont nous leur sommes fort reconnaissants compte tenu de la fréquence avec laquelle les ouragans se sont abattus sur nos côtes ces dernières années. Grâce à ces partenariats, le Belize peut désormais s'efforcer d'atteindre ses objectifs plus généraux de développement national. Notre expérience est reproduite dans le monde entier, comme d'autres exemples de coopération Sud-Sud le montrent. Nous devons maintenant faire de ces partenariats la norme en matière de coopération mondiale.

À l'ONU, nous avons longtemps considéré que l'aide publique au développement était synonyme de partenariats mondiaux. Cette vision à courte vue a besoin d'être élargie et nous ne devons plus nous laisser tromper par la dialectique des donateurs. L'ONU a la responsabilité d'élaborer une nouvelle approche, de manière à passer de la culture de la relation donateur-bénéficiaire à un véritable partenariat fondé sur le respect mutuel.

Comme chaque intervenant dans ce débat l'a souligné, pour que cette institution puisse relever ce défi, elle doit se réformer.

L'organisation et les structures de prises de décisions actuelles tendent vers une polarité Nord-Sud. Cette dynamique représente un danger pour la coopération et fait du débat une cérémonie plutôt qu'un véritable dialogue. Pendant les 65 années d'existence de l'ONU, notre monde a changé. Nous devons faire face à de nouvelles réalités. L'Organisation a une composition presque universelle, 192 pays y étant représentés. Le club des États dotés d'armes nucléaires

s'est élargi et risque de continuer à s'élargir. L'intégration mondiale s'est accentuée avec la technologie, la libéralisation des marchés et la circulation plus libre des capitaux. Notre interdépendance a généré des risques systémiques mondiaux.

Il nous faut une Organisation des Nations Unies où la représentation Nord-Sud soit plus équitable et qui puisse effectivement remplir sa mission. Cela signifie qu'il faut réformer les organes de l'ONU. Le processus décisionnel doit être inclusif et garantir la cohérence. L'équité et la justice sont avant tout les principes sur lesquels doivent être fondés nos mécanismes de mise en œuvre. La réforme que nous souhaitons mettre en place va bien au-delà d'une simple relève de la garde, c'est une réforme qui doit rétablir la confiance entre les Membres et dans le système.

Le Belize est en train d'élaborer une vision adaptée au XXI^e siècle d'une économie moderne, verte et durable fondée sur le renforcement des capacités, la dignité humaine, le développement humain et l'innovation. Notre gouvernement s'emploie à renforcer le capital national grâce à des investissements sociaux, à la création d'emplois, à l'amélioration de l'accès au crédit et à la lutte contre la criminalité et la violence.

À cette fin, nous avons lancé le projet « Restore Belize », une initiative globale de lutte contre la criminalité complétée par un volet socioéconomique visant à reconstituer le tissu social de notre société grâce à la formation professionnelle, à l'éducation permanente pour les adultes, au développement de l'infrastructure et à la promotion de la fierté civique. Nous avons mis en place des programmes d'alimentation scolaire, d'allocations aux élèves de l'enseignement secondaire, et de distribution de semences aux agriculteurs et constitué notre propre société financière de développement pour l'octroi de crédits aux entrepreneurs.

Le Gouvernement a également lancé un processus de consultation nationale multipartite et multisectoriel pour redéfinir nos objectifs de développement nationaux dans notre projet Horizon 2030. Par ailleurs, le Premier Ministre a créé un conseil scientifique chargé de guider le processus Horizon 2030 sur l'intégration des sciences et de la technologie au programme national de développement.

Le Belize assume résolument la responsabilité de son développement national. Nous cherchons à faire en

sorte de parvenir à développement qui offre véritablement la possibilité à tout notre peuple de réaliser pleinement son potentiel dans la dignité. À cette fin, nous ne recherchons que l'empathie et le partenariat de l'ONU et non la charité.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. S. M. Krishna, Ministre des affaires extérieures de l'Inde.

M. Krishna (Inde) (*parle en anglais*) : Permettez-moi pour commencer de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Par égard pour le temps de l'Assemblée, que je sais précieux, je ne lirai qu'une partie de mon discours, dont le texte intégral a été distribué.

L'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 65 ans pour protéger les générations suivantes du fléau de la guerre, pour affirmer notre foi dans les droits fondamentaux, pour mettre en place les conditions nécessaires au respect du droit international et pour promouvoir le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une plus grande liberté. Six décennies et demie plus tard, la mondialisation a fait du monde un village. Elle a également créé un environnement dans lequel les problèmes et les défis d'un pays ou d'une région peuvent très rapidement devenir ceux de la grande communauté des nations.

Le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, la piraterie maritime, les pandémies et les épidémies, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants ne connaissent ni frontières ni limites. De même, les répercussions des conflits internes, les États défaillants, les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les pénuries alimentaires et les crises économiques et financières transcendent pays et régions. Dans de telles circonstances, la communauté internationale se tourne vers l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle l'aide à surmonter les principaux obstacles qui se dressent devant l'humanité, en harmonisant les efforts des nations, conformément à la Charte.

L'ONU est la seule organisation qui puisse être au centre d'un système de gouvernance internationale. Néanmoins, elle doit d'urgence être réformée de manière à refléter les réalités contemporaines et à relever effectivement les défis qui apparaissent dans le monde. Une première étape passe par la réforme du Conseil de sécurité. L'immense majorité des États

Membres de l'ONU a exprimé clairement son désir de voir augmenter le nombre de membres permanents et non permanents du Conseil. Il est impératif que ces négociations parviennent rapidement à leur conclusion logique.

De plus, nous devons véritablement revitaliser l'Assemblée générale. Celle-ci doit retrouver sa position d'autorité sur les questions vitales que sont la nomination du Secrétaire général et les relations entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods. Avec le Conseil économique et social, l'Assemblée générale devrait également définir les références et modèles de l'engagement multilatéral en faveur de l'économie mondiale et en faveur du développement et de la coopération pour le développement.

Nous notons avec une grande satisfaction que cette année, le programme de réforme de l'ONU a bien avancé s'agissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Je tiens d'ailleurs à renouveler notre engagement sans faille envers ONU-Femmes et sa consolidation.

Nous devons également veiller à ce que l'examen, cette année, du Conseil des droits de l'homme renforce le rôle du Conseil en tant que mécanisme principal efficace et crédible de l'ONU s'occupant des droits de l'homme.

Mon gouvernement accorde la plus grande priorité à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nos problèmes de développement ont été exacerbés par la crise économique et financière qui a débuté en 2008. Agissant de concert, le Groupe des Vingt (G-20), qui comprend les plus grands pays développés et en développement, a réagi rapidement et résolument pour enrayer la récession mondiale et faire passer un message puissant de confiance et de stabilité. L'Inde estime que le G-20, principale instance de coopération économique internationale, peut contribuer à stimuler une croissance forte, équilibrée et durable pour le bien de tous.

En tant que pays exposé aux effets des changements climatiques, qui se font d'ailleurs déjà sentir, l'Inde a tout intérêt à ce que les négociations internationales en cours à ce sujet aboutissent. Rien ne peut remplacer le processus emmené par l'Organisation des Nations Unies, non exclusif et transparent par nature, pour nous faire parvenir à un résultat ambitieux et équitable, conforme aux dispositions et aux principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, notamment les principes de

responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives. Il est important que soit admise la notion d'un partage égal des ressources atmosphériques par tous les êtres humains.

L'Inde s'est résolument engagée en faveur de la réalisation du désarmement nucléaire universel et non discriminatoire dans des délais spécifiques – une vision que le Premier Ministre Rajiv Gandhi a su, dès 1988, exposer avec une immense éloquence devant l'Assemblée. Après plus de 20 ans, cet objectif reste encore lointain. Entretemps, de nouvelles menaces sont apparues, notamment le risque que des terroristes s'emparent d'armes de destruction massive.

L'Inde a présenté en 2006 un document de réflexion sur le désarmement nucléaire contenant des propositions spécifiques conformes à l'esprit et à la lettre du plan d'action Rajiv Gandhi. Nous appelons à une intensification des discussions et du dialogue entre les États Membres et la communauté non gouvernementale dans son ensemble, de façon à parvenir à un consensus international solide susceptible de se traduire en action concrète en faveur du désarmement nucléaire.

L'Inde demeure acquise à l'idée de négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un traité de limitation de la production de matières fissiles, non discriminatoire et assorti de clauses de vérification internationale, qui préserve les intérêts de sécurité nationale de l'Inde. Nous espérons que la Conférence pourra entamer ces négociations prochainement. Nous restons favorables à un moratoire unilatéral et volontaire sur les essais nucléaires.

Le terrorisme est devenu l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. Pour en venir à bout, il est indispensable que la communauté internationale s'appuie sur la coopération internationale et mène une action concertée contre les terroristes et ceux qui les soutiennent. Rien ne peut justifier le terrorisme, tout comme il ne peut y avoir de bons ou de mauvais terroristes. Nous exhortons les États Membres à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour finaliser et adopter la convention globale sur le terrorisme international.

L'instauration de la paix et de la stabilité en Asie du Sud est l'une de nos priorités absolues. Nous avons à cœur d'établir des relations de bon voisinage avec tous nos voisins, notamment le Pakistan. C'est dans cet esprit de solidarité avec le peuple pakistanais en détresse, que nous avons promis une aide de

25 millions de dollars distribuée par l'intermédiaire de l'ONU dans le cadre des opérations de secours dans ce pays frappé par des inondations. En tant que voisin, nous tenons à apporter une aide et des secours rapidement aux victimes de cette catastrophe naturelle. Nous sommes attristés par les pertes humaines et matérielles enregistrées par le Pakistan à la suite d'inondations sans précédent.

Chacun sait que de nombreux pays sont profondément préoccupés par le développement et le renforcement du militantisme et du terrorisme au Pakistan. Nous partageons ces préoccupations, plus particulièrement du fait que le Jammu et Cachemire, qui est partie intégrante de l'Inde, est depuis de nombreuses années maintenant la cible de ces militants et terroristes qui bénéficient du soutien du Pakistan. Le Pakistan doit honorer l'engagement solennel qu'il a pris de ne pas laisser des terroristes utiliser son territoire pour mener des attaques contre l'Inde. Le Pakistan doit engager une action ferme et crédible contre les groupes terroristes opérant à partir de son territoire dans l'intérêt de la région et dans son propre intérêt.

Le Pakistan n'est pas en position de nous donner des leçons sur la démocratie et les droits de l'homme. Si, toutefois, le Pakistan devait honorer l'engagement qu'il a pris de ne pas laisser des terroristes utiliser son territoire pour mener des attaques contre l'Inde, cela réduirait considérablement le déficit de confiance qui entrave le développement de meilleures relations bilatérales entre les deux pays. Nous sommes voisins, et en tant que tels nous avons l'obligation de travailler ensemble.

L'Afghanistan a tenu récemment avec succès des élections parlementaires. Nous estimons que la communauté internationale doit maintenir sans fléchir son engagement aux côtés de l'Afghanistan pour faire en sorte que les efforts de reconstruction de ce pays aboutissent et qu'il puisse édifier une société démocratique, pluraliste et prospère. Le fait que les terroristes trouvent toujours refuge au-delà des frontières de l'Afghanistan constitue l'obstacle majeur au rétablissement de la paix et de la sécurité en Afghanistan. La communauté internationale devrait accorder une attention prioritaire à cette question.

Pandit Jawaharlal Nehru, premier Premier Ministre de l'Inde a déclaré en 1948 :

« Les principes fondamentaux sur lesquels l'ONU est fondée sont des principes justes. Nous croyons

en ces principes fondamentaux et nous voulons aider l'Organisation à les appliquer. »

Le Gouvernement et le peuple indien, soit plus d'un milliard de personnes, sont restés fidèles à cet engagement. Je voudrais solennellement réaffirmer notre foi dans les principes qui sous-tendent l'ONU, et dans le système des Nations Unies lui-même.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Almagro, Ministre des relations extérieures de l'Uruguay.

M. Almagro (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Les objectifs que nous nous sommes fixés au niveau national sont aussi ceux que nous voulons voir réaliser au niveau international. Ces objectifs, auxquels la communauté internationale doit s'attaquer en priorité, sont l'éradication de l'indigence et la réduction et l'élimination de la pauvreté et de ses causes profondes, ainsi que la garantie d'une vie digne et des conditions de travail favorables pour tous. Nous voulons aussi un système international qui soit plus démocratique et plus efficace. Nous voulons que les questions que je viens d'évoquer soient résolues dans le cadre de politiques intersectorielles. Nous pouvons œuvrer à la promotion de la démocratie dans chacun des pays du système, mais nous serons vraiment bien gênés si la loi du plus fort l'emporte dans l'ensemble du système.

L'Uruguay adoptera toujours une approche morale et éthique face à chaque question, qu'il s'agisse de l'environnement, des droits de l'homme ou de la sécurité internationale. Dans chaque cas, c'est la personne humaine qui doit en définitif orienter notre action. Voilà pourquoi nous devons, en fin de compte, toujours nous en remettre à notre conscience. Il est cependant crucial que le système fonctionne, le système même qui crée les inégalités sociales, territoriales et sexuelles.

Tout d'abord, nous nous félicitons de l'élection de la République argentine à la présidence du Groupe des 77 et la Chine. Nous partageons avec ce pays frère les mêmes valeurs et les mêmes principes.

L'Uruguay, conformément à ses traditions et à son histoire, réaffirme son attachement aux principes du droit international. Je tiens notamment à souligner notre appui déterminé au règlement pacifique des différends, à l'égalité souveraine des États, à la non-intervention, à l'autodétermination des peuples, au respect des droits de l'homme, à la coopération internationale en matière économique et sociale et au

multilatéralisme, qui trouve sa plus grande expression au sein de cette Organisation.

Je tiens également à signaler notre rejet de la menace du recours et du recours à la force, du terrorisme et de toute forme de violence ou d'application de mesures coercitives contraires à la Charte des Nations Unies, comme par exemple le blocus commercial, économique et financier contre Cuba, que nous récusons avec force. Cette mesure unilatérale est non seulement contraire à la Charte, mais également au droit international et à l'un des principes les plus chers à la politique étrangère de mon pays, à savoir le règlement pacifique des différends.

L'Uruguay est partie aux grandes conventions internationales sur l'environnement et le développement durable. Nous avons réaffirmé ainsi notre responsabilité pour ce qui est de la protection de l'environnement en tant que droit fondamental et élément indispensable à la réalisation d'un développement véritablement durable.

L'Uruguay a une longue tradition de défense, de promotion et de protection des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ces principes, qui sont une priorité de premier ordre pour l'État, s'inscrivent dans les valeurs traditionnelles de la politique étrangère de la République et forment la base politique et institutionnelle du pays. Nous nous félicitons des progrès réalisés cette année à Kampala (Ouganda), qui ont permis de renforcer le régime établi dans le Statut de la Cour pénale internationale. L'Uruguay est l'un des pays qui a adhéré au plus grand nombre de conventions sur les droits de l'homme et sur le droit international humanitaire.

La longue tradition de l'Uruguay dans la défense de ces principes lui a permis d'occuper, parmi d'autres, une place prépondérante, dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant. Nous estimons qu'il est d'une importance vitale de continuer à concentrer nos efforts sur la défense, la protection et le bien-être des enfants.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre plein appui à la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et des programmes du système des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution (résolution 64/289) sur la cohérence du système des Nations Unies qui porte création de la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Nous tenons

également à nous féliciter de la nomination de M^{me} Michelle Bachelet, ancienne Présidente du Chili, au poste de Secrétaire général adjoint d'ONU-Femmes, et nous sommes convaincus que son expérience constituera un atout vital pour la nouvelle Entité.

L'Uruguay est un pays très attaché à la cause de la paix et sa politique étrangère l'atteste. Nous avons promu avec force toutes les mesures axées sur l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, notamment les mesures qui préconisent la maîtrise et la réduction des armes classiques. Nous soulignons encore une fois l'importance de l'universalisation rapide de ces accords.

De même, et tout en réaffirmant notre désir de voir les pays adhérer à une convention sur l'élimination des armes nucléaires, nous croyons que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'adoption d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles dans le courant de l'année constituent des mesures positives pour la consolidation et l'approfondissement des progrès réalisés dans le domaine du désarmement. Nous ne devons pas nous arrêter en chemin, car s'arrêter, c'est reculer, et reculer, c'est exposer l'humanité au danger monstrueux et inacceptable de l'holocauste nucléaire.

L'Uruguay forme l'espoir que l'on pourra tenir en 2012, sans délai et sans condition, une conférence à laquelle participeront tous les États du Moyen-Orient en vue de créer dans cette région du monde une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, par le biais d'arrangements librement consentis entre les États de la région, et avec le plein appui et l'engagement des États dotés d'armes nucléaires. De même, l'Uruguay appuie l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, à savoir son programme à cinq volets sur un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Uruguay participe activement au système multilatéral de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire par le biais des opérations de maintien de la paix, car nous sommes convaincus que ces opérations sont la preuve concrète de l'engagement collectif de l'ensemble de la communauté internationale. Cet engagement de mon pays se manifeste tant sur le terrain où, au prix de grands efforts, nous avons

déployé 2 500 Casques bleus, essentiellement en Haïti et en République démocratique du Congo, que par le biais de nos activités politiques ici, au Siège.

Nous reconnaissons que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, mais nous comprenons bien qu'il est indispensable de favoriser un rapprochement entre cet organe et l'Assemblée générale, car plus la distance qui les sépare sera grande, plus les opérations de maintien de la paix auront du mal à atteindre leurs objectifs et plus il sera difficile de mettre effectivement en œuvre des mandats complexes.

À cet égard, le fossé qui existe entre la complexité des mandats et les capacités existantes est un défi que nous devons relever au quotidien. Nous sommes convaincus de l'importance fondamentale d'examiner sérieusement l'allocation des ressources nécessaires au bon fonctionnement de ces opérations et d'actualiser les conditions imposées par le système afin que l'ONU puisse disposer de l'équipement et des ressources humaines nécessaires. Cette question concerne plus particulièrement les pays en développement qui fournissent la plus grande partie des contingents, car c'est la viabilité même de leur participation aux missions qui est en jeu.

Le cas d'Haïti est sans doute l'un des cas les plus emblématiques de la nécessité de mener des politiques transversales afin d'extirper ce pays d'une situation de crise et de détresse institutionnelle et sociale.

L'Uruguay n'est jamais resté indifférent aux difficultés que ce pays frère a connues et continue de connaître. Depuis 2004, nous avons déployé, dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, plus de 10 000 Casques bleus qui s'acquittent fidèlement du mandat approuvé par le Conseil de sécurité pour le processus de stabilisation de ce pays.

En sa qualité de coordonnateur du Groupe des Amis d'Haïti, l'Uruguay préconise depuis plusieurs années l'instauration d'un mandat qui, sans négliger les besoins urgents en matière de sécurité, permette, en même temps, de créer les conditions nécessaires au renforcement des capacités de production du pays, si durement affectées par le séisme du 12 janvier de cette année.

De l'avis de l'Uruguay, il faut déployer de toute urgence des instituteurs, des médecins, des professeurs,

des ingénieurs agronomes, des spécialistes de l'informatique et des volontaires qui apportent des solutions effectives aux problèmes de la population haïtienne. Il est primordial, pour le futur développement d'Haïti, d'investir dans ses ressources humaines.

Au cours des deux dernières années, un processus ouvert de restructuration du système de maintien de la paix s'est mis en place, processus nécessaire au vu de la nouvelle réalité à laquelle nous sommes confrontés. Il faut considérer que ce processus s'inscrit dans un projet plus large de réforme de l'Organisation qui, par le biais de diverses initiatives, cherche à être plus efficace, à œuvrer de manière plus coordonnée et à renforcer sa légitimité.

L'Uruguay réitère son adhésion au processus de réforme des Nations Unies. Ce processus, lancé durant le Sommet de 2005, qui a porté création de deux nouvelles entités au sein de l'Organisation, le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix, devrait s'achever par l'examen des diverses questions encore en suspens, la réforme du Conseil de sécurité notamment. La réalité internationale contemporaine semble exiger de cet organe qu'il soit plus représentatif et plus démocratique. C'est pourquoi il nous faut en élargir la composition sans plus de considération pour les obstacles historiques contraires au principe de l'égalité souveraine des États, comme par exemple le droit de veto.

Une bonne illustration de l'attachement de l'Uruguay au processus de réforme des Nations Unies dans l'optique d'une efficacité et d'une coordination accrues du système, est sa participation directe au programme « Unis dans l'action ». Trois ans après le lancement de cette expérience pilote en Uruguay, et après l'achèvement récent de l'évaluation nationale de cette expérience, on peut affirmer que la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation du processus ont aidé le Gouvernement national à renforcer la coordination entre les divers organismes de l'État, grâce à un exercice commun de programmation qui a permis d'améliorer l'interaction entre les institutions, le Gouvernement et le système des Nations Unies.

L'Uruguay a officiellement fait part de sa volonté d'occuper un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2016-2017, et il est le seul pays de sa région qui soit candidat pour le moment. Depuis son admission à l'ONU en tant que Membre

fondateur, l'Uruguay, bien qu'il ait mené une politique étrangère qui s'inspire des mêmes principes, buts et valeurs qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies, n'a qu'une seule fois occupé un siège au Conseil de sécurité, pendant la période 1965-1966.

Pour l'Uruguay, cette nouvelle candidature à l'organe auquel la communauté internationale a confié le système de sécurité collective mondiale actuellement en vigueur représente la mise à l'épreuve la plus exigeante qui soit pour la politique extérieure d'un État. Dans le contexte actuel, profondément marqué par les multiples crises mondiales, il est indispensable que nous travaillions ensemble à l'élaboration de stratégies et de solutions à long terme qui nous mèneront vers des sociétés plus justes et plus équitables.

À cet égard, le rôle que joue l'ONU dans la gouvernance économique et financière internationale est essentiel pour démocratiser les processus décisionnels et garantir la participation sur un pied d'égalité à la prise de décisions de portée mondiale qui nous concernent tous et qui ont une incidence directe sur la planification stratégique à court, moyen et long terme. Il est fondamental de prendre des décisions de façon concertée, transparente et harmonieuse pour obtenir des résultats tangibles et améliorer les conditions de vie et la situation de tous les citoyens du monde. Notre pays estime qu'il est nécessaire de promouvoir des voies de dialogue qui permettent de jeter des ponts entre les différentes instances de prise de décisions.

Nous devons être conscients que sans un environnement naturel sain, toute initiative de développement n'aura qu'un effet limité. Dans ce contexte, le phénomène mondial du changement climatique est probablement le problème le plus urgent et le plus sérieux auquel est actuellement confrontée l'humanité. Ce phénomène pose de nouveaux problèmes de développement et nous oblige à mettre dès à présent en pratique des mesures d'adaptation et d'atténuation de ses effets néfastes. Ces mesures appellent à modifier les méthodes de production et mettent fortement à mal la répartition des ressources nationales.

La réalisation d'un développement durable qui tient compte des dimensions économique, sociale et environnementale est fondamentale pour obtenir des résultats à long terme et garantir aux générations présentes et futures un environnement sain et une

croissance économique continue. Le développement durable est une condition nécessaire pour réduire les disparités entre le monde développé et le monde en développement, notamment en ce qui concerne la qualité de vie, la répartition des revenus et les indicateurs de développement humain.

Pour terminer, l'Uruguay tient à réaffirmer une nouvelle fois qu'il est absolument indispensable de faire preuve d'une volonté politique renouvelée d'instaurer un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur des règles claires et permettant à tous les pays de tirer profit du potentiel qu'offre le commerce international en tant que moteur du développement. L'élimination de la faim, la production vivrière et le commerce agricole sont étroitement liés, et il convient de renforcer ce lien par le biais d'un système multilatéral prévisible qui fournisse des garanties aux producteurs et assure la disponibilité des denrées alimentaires pour les groupes les plus vulnérables. Dans ce contexte, il est indispensable d'éliminer les subventions et autres barrières non tarifaires qui rendent difficile l'accès aux marchés, mais également de mener à bien le Cycle de Doha en tenant dûment compte des impératifs de développement.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean-Marie Kacou Gervais, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la Côte d'Ivoire.

M. Kacou Gervais (Côte d'Ivoire) : Je vous adresse, Monsieur le Président, mes félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Cette élection est à la fois le témoignage de la reconnaissance unanime de votre engagement personnel en faveur du rayonnement de cette organisation et de la défense de ses idéaux, et le couronnement d'une talentueuse carrière diplomatique menée avec compétence et tact. C'est donc au diplomate chevronné que je voudrais ici rendre un hommage sincère et mérité.

Il m'est agréable également d'exprimer à votre prédécesseur, S. E. M. Ali Abdussalam Treki, la reconnaissance de ma délégation pour la qualité du travail effectué et les résultats obtenus sous sa présidence. Qu'il me soit enfin permis de rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son engagement personnel et ses efforts inlassables en faveur de la paix et du développement dans le monde.

C'est d'ailleurs à ce titre que je voudrais lui exprimer les sentiments de profonde gratitude et de reconnaissance de S. E. M. Laurent Gbagbo, Président de la République de Côte d'Ivoire, du peuple et du Gouvernement ivoiriens pour son engagement en faveur du règlement de la crise en Côte d'Ivoire.

Monsieur le Président, en proposant comme thème de cette session la réaffirmation du rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale, vous célébrez de la plus belle manière la primauté du multilatéralisme sur l'unilatéralisme dans la gestion des affaires du monde. Mieux, vous faites de notre organisation l'instance privilégiée pour traiter des questions d'intérêt mondial. Cette vision, qui rejoint sans aucun doute celle des pays en développement en général et de mon pays, la Côte d'Ivoire, en particulier, ne peut prendre corps qu'à la condition que l'ONU elle-même garde toute sa crédibilité en s'adaptant à un contexte international qui a considérablement changé depuis sa création en 1945. Ceci implique la nécessité et l'urgence de la reformer en profondeur, parce que nous croyons que les grandes mutations de notre temps n'ont pas été répercutées dans notre organisation, alors qu'elles étaient amplement suscitées ailleurs et mises en œuvre partout dans le monde, qu'elle a pourtant vocation à servir.

Parce que l'ONU est le lieu de convergence de tous les problèmes du monde, c'est d'ici qu'il est possible de prendre la pleine mesure du chemin parcouru depuis sa création. C'est également d'ici qu'il est loisible de mesurer les avancées obtenues mais aussi les échecs. C'est par ailleurs d'ici qu'il est possible d'imaginer les solutions aux problèmes qui agitent le monde. Parmi ces questions, la pauvreté, source de tous les maux, apparaît comme la plaie encore béante d'une humanité qui n'en finit pas de progresser, au point de penser déjà à l'urbanisation de la lune, mais qui hélas, oublie que plus d'un milliard d'hommes et de femmes sur la planète Terre ne mangent pas à leur faim, que des femmes perdent la vie en donnant la vie, que des millions d'enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans, que l'accès à l'eau potable est mesuré en Afrique, que la pandémie du sida et le paludisme tuent plus que toutes les guerres réunies. À ce monde désespéré, l'ONU doit s'adapter pour être en mesure de trouver des réponses justes à ses déséquilibres. Car il n'y a pas deux mondes. Il y a un seul monde qui est notre héritage commun. Sa gestion doit donc être commune et équitablement

partagée. C'est à l'ONU d'en donner l'exemple et d'en montrer le chemin.

À cet égard, la position de mon pays n'a pas varié. Pour la Côte d'Ivoire, la réforme tant recherchée doit viser l'équilibre des principaux organes de l'ONU, l'élargissement du Conseil de sécurité notamment et l'amélioration de ses méthodes de travail. C'est pourquoi ma délégation fonde beaucoup d'espoirs sur l'issue heureuse des négociations intergouvernementales ouvertes par l'Assemblée générale sur la réforme de l'Organisation en général et du Conseil de sécurité en particulier.

La présente session de notre assemblée se tient au moment où l'économie mondiale amorce une reprise fragile au lendemain de la plus grave crise économique que le monde ait connue depuis la grande dépression des années 30. Cette crise a mis en évidence, et même exacerbé, la vulnérabilité des économies mondiales intégrées, ruiné les efforts de développement et mis à mal la sécurité collective. De nombreux pays, principalement ceux en développement, continuent de subir les effets de cette crise à travers la baisse du pouvoir d'achat des populations, la raréfaction de l'aide publique au développement (APD), la baisse des investissements directs étrangers et l'accroissement du chômage.

Si, selon les experts, l'économie mondiale a amorcé une remontée cette année, elle reste cependant encore fragile avec un taux de croissance de 2,2 % seulement. Dans une telle conjoncture, il nous faut rechercher, dans la solidarité et dans la conjugaison de nos efforts, les solutions les plus appropriées pour consolider durablement cette tendance à la croissance. La satisfaction de cette exigence fondamentale permettra d'instaurer, partout dans le monde, des sociétés plus sûres, plus équitables, plus inclusives et plus stables.

Ma délégation en appelle donc aux pays industrialisés afin qu'ils traduisent en actes les engagements pris à l'égard des pays en développement, notamment en matière d'aide publique au développement, si l'on veut permettre à ces pays d'atteindre, à l'échéance 2015, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Dans le même ordre d'idées, la Côte d'Ivoire souhaite la mise en œuvre diligente des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement qui s'est tenue ici même du 22 au

26 juin 2009, notamment celles qui demandent de réformer et de renforcer le système financier et économique ainsi que l'architecture financière internationale pour les adapter aux difficultés actuelles. Elle souhaite également que cette réforme non seulement assure aux pays en développement en général, et à ceux d'Afrique en particulier, une représentation plus adéquate au sein des institutions financières internationales, mais permette aussi de promouvoir des politiques économiques et financières mieux adaptées à leurs besoins.

Dans cette optique, je voudrais saluer la Déclaration du Sommet du Groupe des Huit (G-8) du mois de juin 2010 à Muskoka (Canada) qui, entre autres, a réaffirmé les engagements du G-8 concernant l'aide publique au développement et la garantie de l'efficacité de l'aide; appelé à la mobilisation efficace de toutes les ressources publiques et privées en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et souligné l'urgente nécessité d'une action collective pour la réalisation des OMD, notamment l'amélioration de la santé maternelle et la réduction de la mortalité infantile.

Sur ce point précis, ma délégation voudrait saluer la création, au sein du système des Nations Unies, de ONU-Femmes, organe spécialement destiné à la prise en charge des questions du genre et de l'autonomisation des femmes. L'avènement de cette nouvelle structure et la création d'un fonds spécial destiné à soutenir les initiatives en faveur de la femme constituent un réel motif d'espoir pour les pays en développement, notamment ceux d'Afrique, dans leur lutte contre la pauvreté, les discriminations et les inégalités sociales. À cet égard, je voudrais adresser mes sincères félicitations à M^{me} Michelle Bachelet pour sa nomination à la tête de ONU-Femmes et l'assurer de l'entière coopération des autorités ivoiriennes dans l'accomplissement de sa mission.

L'insécurité alimentaire qui frappe aujourd'hui plus d'un milliard d'êtres humains, principalement dans les pays en développement, constitue un obstacle majeur et immédiat au développement et une menace pour la paix et la sécurité dans le monde.

Face à cette situation, qui engage la responsabilité de la communauté internationale tout entière, il nous faut trouver des solutions innovantes, efficaces et durables en matière de financement de l'agriculture. À ce propos, ma délégation se félicite des efforts déployés par la Banque mondiale, les banques

régionales de développement, et les fonds et institutions spécialisées des Nations Unies en faveur du financement du secteur agricole. De même, elle salue le lancement, en 2009, de l'initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire qui a permis au G-8 de mobiliser une enveloppe de 22 milliards de dollars destinée au financement de l'agriculture dans les pays en développement sur une période de trois ans.

La délégation ivoirienne se réjouit, enfin, de la réforme en cours du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et du lancement du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Dans ce même ordre d'idées, qu'il me soit permis de rappeler les propositions faites par le Président Laurent Gbagbo, lors de la réunion du Groupe des 77 et la Chine qui s'est tenue en juin 2008 à Yamoussoukro, de mettre en place un mécanisme de solidarité pour l'approvisionnement en produits alimentaires des pays importateurs par les pays producteurs tout en visant la création d'un fonds de stabilisation des produits alimentaires au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Considérés à juste titre comme un problème planétaire, les changements climatiques constituent aujourd'hui une grave menace pour l'équilibre de l'humanité et appellent, de ce fait, des réponses claires et engagées au niveau international. Il importe donc de trouver très rapidement des solutions susceptibles d'assurer aux générations futures un monde plus équilibré et garant d'un avenir meilleur pour l'humanité.

À cet effet, la délégation ivoirienne accueille avec satisfaction les avancées significatives de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue du 7 au 18 décembre 2009 à Copenhague. Même si le principe d'un accord juridiquement contraignant devant succéder au Protocole de Kyoto après 2012 n'a pas été atteint, l'espoir suscité par cette rencontre justifiait largement sa tenue. D'ailleurs, les avancées significatives obtenues nous confortent dans cette opinion.

Parmi ces avancées, nous mentionnons entre autres : le consensus sur les objectifs de stabilisation de l'augmentation de la température mondiale à 2 °C; la création d'un mécanisme permettant la mobilisation de ressources financières pour l'absorption des émissions de gaz à effet de serre par les forêts; et l'engagement des pays développés à fournir 30 milliards de dollars, sur la période 2010-2012, et 100 milliards à partir de

2020 pour des mesures d'adaptation aux changements climatiques en faveur des pays en développement.

La mise en œuvre diligente de ces mesures devrait permettre aux États vulnérables, comme le mien, de se doter de plans de lutte contre les changements climatiques qui se manifestent de plus en plus à travers le monde par la recrudescence des catastrophes naturelles liées aux sécheresses, aux inondations et aux érosions côtières. Toutes choses dont les effets sur l'état sanitaire des populations, la disponibilité foncière et les ressources en eau potable compromettent le développement économique et social de nombreux États en développement, déjà fragilisés par la pauvreté et les pandémies. L'Organisation des Nations Unies, conformément à sa Charte, a le devoir de faire aboutir les négociations entamées à Copenhague et doit s'y engager résolument.

Le respect des droits de l'homme constitue une préoccupation pour mon pays qui a souscrit à l'ensemble des instruments internationaux en la matière. Affectée par la crise sociopolitique, la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire est, aujourd'hui, en voie de normalisation, grâce notamment au précieux concours d'organisations non gouvernementales, nationales et internationales intervenant dans ce domaine. La communauté internationale a pu apprécier cette réalité le 3 décembre 2009 à Genève, à l'occasion du passage de la Côte d'Ivoire devant le Groupe de travail sur l'examen périodique universel. Cet examen, sanctionné par l'adoption, le 18 mars 2010, d'un rapport final, a valu à mon pays le soutien et les encouragements des États membres du Conseil des droits de l'homme quant à sa volonté affirmée de poursuivre ses efforts en faveur de l'amélioration des droits de l'homme.

La persistance de nombreux conflits armés dans plusieurs régions du globe reste une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le rôle de l'ONU, une fois encore, s'avère indispensable dans le règlement de ces conflits qui entravent le développement harmonieux du monde, notamment de l'Afrique, une région qui, secouée par des foyers de tension, ne peut assurer son développement économique et social harmonieux, en dépit de ses énormes potentialités.

Je voudrais, à ce propos, souligner combien il est heureux de constater que la paix tant recherchée est aujourd'hui une réalité en Côte d'Ivoire depuis la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, qui va permettre l'organisation d'élections libres,

transparentes et ouvertes, dont le premier tour de la présidentielle a été fixé au 31 octobre 2010. Outre la fixation de cette date, la signature, le 9 septembre 2010, d'un décret présidentiel portant adoption de la liste électorale définitive va permettre la distribution de cartes nationales d'identité et d'électeurs aux 5 725 720 Ivoiriens inscrits sur la liste validée par la Commission électorale indépendante et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU.

Ces indicateurs de progrès dans le processus de paix, et la volonté affichée des acteurs politiques et du peuple ivoiriens d'aller à des élections libres, ouvertes et transparentes, permettent d'envisager avec optimisme la tenue de l'élection présidentielle à la date indiquée, et donc la sortie de crise en Côte d'Ivoire.

Je voudrais, sur cette note d'espoir, conclure en rappelant que les diverses crises sécuritaire, alimentaire, énergétique et financière, auxquelles s'ajoutent les menaces des changements climatiques, montrent à quel point l'humanité est, aujourd'hui plus que jamais, menacée à la fois dans son existence, son équilibre et son évolution. L'Organisation des Nations Unies a, dans un tel contexte, un rôle déterminant à jouer dans le renforcement de la solidarité internationale indispensable à la recherche de solutions efficaces, collectives et appropriées à ces crises et défis.

Mais pour être pleinement de son temps et pour coller aux objectifs de sa création, il y a 65 ans, l'ONU doit s'adapter aux réalités du monde actuel si elle veut demeurer le garant de la paix, de la sécurité internationale et du développement économique et social dans le monde. Il nous faut, à cette fin, consolider les fondements de cette organisation en réaffirmant, comme nous y invite le thème général de cette session, son rôle central dans la gouvernance mondiale. La Côte d'Ivoire en appelle donc à la solidarité internationale afin de permettre à notre organisation commune de trouver les solutions nécessaires susceptibles d'offrir aux générations futures l'espoir d'un avenir fécond et pacifique.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Seyoum Mesfin, Ministre des relations extérieures de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

M. Mesfin (Éthiopie) (parle en anglais) : Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-

cinquième session. Je tiens à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de vos hautes fonctions. Ma délégation voudrait en outre exprimer sa reconnaissance au président sortant, M. Ali Treki, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la soixante-quatrième session. Nous saisissons aussi cette occasion pour adresser nos remerciements au Secrétaire général Ban Ki-moon, qui déploie des efforts inlassables pour faire en sorte que l'Organisation soit à la hauteur des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Je commencerai mon intervention aujourd'hui en passant en revue certains aspects marquants de la transformation politique et économique de l'Éthiopie.

Cet examen doit nécessairement commencer par le processus de démocratisation en Éthiopie, entamé il y a presque 20 ans déjà. Pendant la transformation politique qui a eu lieu en Éthiopie au cours de ces 20 dernières années, nous nous sommes concentrés sur l'édification d'institutions permettant d'assurer la démocratie, la bonne gouvernance et la primauté du droit. L'essence même de tous nos efforts à cet égard a été de donner le pouvoir au peuple. Notre ordre démocratique fédéral, fondé sur l'unité dans la diversité, a jeté les bases d'une paix et d'une sécurité durables. Le processus de démocratisation que l'Éthiopie a entrepris est irréversible et est en train de s'enraciner profondément au niveau de l'État et de la société dans son ensemble.

Toutefois, un processus de démocratisation dans quelque pays que ce soit n'est pas une fin en soi. L'objectif ultime est de créer un environnement propice à l'instauration d'une vie meilleure pour la population. Cela m'amène inévitablement à parler de notre stratégie et de notre politique économiques. Aujourd'hui, le développement accéléré de notre pays bat son plein tandis qu'une culture démocratique et les institutions sur lesquelles elle s'appuie sont en train de se mettre en place au niveau local.

Les résultats positifs obtenus pendant les sept dernières années, ainsi que les obstacles rencontrés et l'expérience acquise au cours du processus de mise en œuvre du précédent plan quinquennal, ont servi pour l'élaboration du prochain plan quinquennal – officiellement intitulé Plan de croissance et de transformation – couvrant la période 2011-2015. L'objectif de ce plan est d'établir la base nécessaire à l'édification de la nation en créant et en consolidant un État stable, démocratique et orienté vers le

développement, et d'atteindre les cibles socioéconomiques des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

À la fin de cette période de cinq ans, grâce à tous nos efforts, la pauvreté dans notre pays appartiendra au passé. Nous sommes convaincus que d'ici là, notre peuple fêtera, avec la communauté internationale, la fin de l'insécurité alimentaire et de la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire. Cet événement historique nous donnera l'occasion de manifester notre profonde gratitude à tous nos partenaires pour l'aide qu'ils nous auront apportée quand nous étions dans une période difficile. Nous promettons de redoubler d'efforts et de faire bon usage de leur assistance pour assurer le développement rapide de notre pays, et sortir ainsi de l'insécurité alimentaire une fois pour toutes.

En ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, qui s'est tenue ici à New York la semaine dernière, tombait à point nommé. Le document final de cette réunion (résolution 65/1) ne devrait pas être un simple appel, mais plutôt un nouveau pacte contraignant pour les parties prenantes qui doivent renouveler leur engagement à faire en sorte que les promesses collectives faites à l'aube du nouveau millénaire soient respectées. Le programme d'action pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 doit veiller à ce que toutes les parties prenantes s'acquittent de leurs responsabilités mutuelles et rendent compte de leur action.

En Éthiopie, nous avons fait des progrès considérables sur tous les volets, en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons pris notre destin en mains, élaboré notre propre stratégie et maximisé la mobilisation de nos ressources nationales en vue de réaliser les OMD. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont très encourageants. Ces sept dernières années, l'économie éthiopienne a enregistré de bons résultats, avec un taux de croissance annuel moyen de 11,6 %. Cette croissance économique solide a entraîné une croissance tout autant solide des indicateurs sociaux, et partant, des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'évaluation de l'état d'avancement de la réalisation des OMD aujourd'hui serait incomplète sans examiner la situation de l'Afrique du point de vue

du développement socioéconomique et de son lien organique avec les OMD. À cet égard, je me contenterais de faire référence à la déclaration faite par le Président de la Banque mondiale, M. Zoellick, lors de la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD (voir A/65/PV.3). Son argument le plus important est qu'il croit en l'Afrique et pense qu'elle peut devenir un pôle de croissance mondial. C'est ce que nous avons toujours soutenu. Il a également déclaré qu'il fallait travailler avec les pays en développement en les considérant comme des clients et non pas comme des modèles de développement issus d'un manuel, les aider à régler leurs problèmes et non pas tester des théories. Nous en Afrique, nous savons ce que nous sommes capables de faire; nous voulons savoir ce que le reste du monde fera pour nous aider à atteindre nos objectifs.

Le problème des changements climatiques demeure l'un des principaux défis auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui. On a beaucoup parlé, de Rio à Kyoto, jusqu'à Copenhague. Jusqu'à présent, les promesses qui ont été faites ont abouti à des résultats très insatisfaisants, vu l'urgence de la situation. Nous estimons que le temps nous est compté et nous sommes préoccupés de voir que les programmes nationaux qui privilégient les jeux à somme nulle prennent le pas sur le fait qu'il importe d'urgence de traiter cette question d'une façon coordonnée et accélérée. La prochaine réunion sur les changements climatiques qui aura lieu à Cancún devrait être différente des réunions qui l'ont précédée. Elle devra aboutir à un engagement juridiquement contraignant, assorti de la volonté politique indispensable pour affecter les ressources nécessaires aux efforts d'adaptation et d'atténuation, en particulier pour les pays les plus vulnérables et les plus exposés.

En ce qui concerne l'énergie et le développement, il a toujours été évident que l'accès à l'énergie était un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté. C'est un élément qui conditionne le développement. Cependant, 1,4 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'électricité, dont 80 % vivent dans les zones rurales. Étant donné l'urgence de cette situation difficile, nous appuyons pleinement l'objectif de l'accès universel à l'énergie d'ici à 2030, fixé par les Nations Unies.

Comme l'indique le nombre élevé des conflits dans le monde, la coopération internationale est d'une importance capitale pour renforcer l'action de l'ONU en matière de paix et de sécurité. À cet égard,

l'Éthiopie, en tant que Membre fondateur de l'ONU, a toujours été à l'avant-garde, en s'acquittant de ses responsabilités dans le domaine de la paix et de la sécurité. Depuis le début des années 50, l'Éthiopie a pris une part active dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Actuellement, elle est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix.

Le fléau du terrorisme est l'un des défis qui se posent à la communauté internationale en matière de paix et de sécurité. Comme nombre d'autres pays, nous avons été touchés par ce problème. Nous estimons qu'une pleine coopération internationale est le seul moyen viable de lutter contre le terrorisme. L'Éthiopie continuera de faire de son mieux à cet égard.

Tout débat sur la paix et la sécurité sur la scène internationale aujourd'hui doit inévitablement aborder la situation dans la corne de l'Afrique. Malheureusement, jusqu'à présent, nous ne pouvons pas évoquer la situation de la Somalie avec beaucoup d'optimisme. D'une part, la menace de l'extrémisme n'a rien perdu de sa gravité en Somalie, ainsi que le danger que représentent les réseaux terroristes internationaux et leurs commanditaires pour la Somalie et d'autres pays. D'autre part, il est clair qu'il y a peu de chances de faire des progrès en Somalie tant que les institutions fédérales de transition de la Somalie au plus haut niveau ne feront pas preuve de plus d'harmonie et de sérieux quant à leurs objectifs.

Le Conseil des ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui s'est réuni ici à New York le 22 septembre à la veille du minisommet consacré à la Somalie, convoqué par le Secrétaire général le 23 septembre, a déploré les désaccords existant entre les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition. Il les a appelés à renforcer leur cohésion et à œuvrer de concert pour s'attaquer aux multiples défis auxquels le pays est confronté. Par ailleurs, le Conseil des ministres a réaffirmé que le processus de Djibouti était la seule base de la paix et de la réconciliation en Somalie, il s'est déclaré préoccupé par la prolifération d'initiatives et a exhorté l'ONU et les autres parties prenantes à collaborer activement avec les autres pays de la région et l'IGAD.

S'agissant de la situation au Soudan, l'Éthiopie est fermement convaincue qu'aujourd'hui, on ne saurait comparer aucun conflit en Afrique à celui du Soudan. Par conséquent, nous estimons que des

résultats positifs au Soudan seront un grand succès pour l'ensemble de l'Afrique. De la même manière, un échec au Soudan pourrait provoquer une grande catastrophe en Afrique. C'est pour cette raison que l'Union africaine s'est attachée résolument à régler cette question, comme en témoignent les efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dirigé par l'ancien Président Thabo Mbeki. Nous voudrions remercier le Secrétaire général d'avoir organisé au moment opportun une réunion de haut niveau sur le Soudan ici le 24 septembre, dont les résultats se sont avérés encourageants.

Il va sans dire que les référendums prévus au Sud-Soudan et dans l'Abeyi doivent se tenir à la date fixée et dans le strict respect de l'Accord de paix global. Toutefois, nous sommes d'avis que, quels que soient les résultats de ces référendums et sans vouloir minimiser l'importance historique de cette date, les parties ne devraient pas se focaliser uniquement sur le 9 janvier 2011. Les parties doivent reconnaître qu'il existe plusieurs points communs, intérêts, liens et valeurs entre les peuples du Soudan, du nord et du sud, qui transcendent la décision qui sera prise en janvier 2011. C'est pourquoi il importe au plus haut point que des négociations sincères sur les questions relatives à la période postérieure au référendum soient menées avec tout le sérieux que ces questions exigent.

Quand nous parlons de la sécurité dans la région de la corne de l'Afrique et du sud de la mer Rouge, nous ne pouvons nous empêcher de réitérer nos préoccupations devant le rôle destructeur que le Gouvernement érythréen n'a cessé de jouer depuis l'indépendance. Nous, au sein de la région de l'IGAD, avons maintes fois appelé l'attention de l'ONU et de la communauté internationale sur le fait que le régime érythréen était le principal facteur de déstabilisation dans notre sous-région, à cause de son mépris total du droit international et des normes du comportement international.

Il est en effet regrettable que le Conseil de sécurité ne prenne pas les mesures qui s'imposent pour obliger l'Érythrée à honorer ses obligations au titre de la résolution 1907 (2009) du Conseil. Malgré les sanctions, l'Érythrée demeure le principal architecte de la situation compliquée qui règne en Somalie, dans la mesure où elle forme, arme et abrite des éléments extrémistes tels que Al-Shabaab et Hizbul Islam, qui font actuellement d'énormes ravages dans ce pays.

Cette conduite répréhensible de la part du régime n'est pas un cas isolé et ne se limite aucunement à notre sous-région. C'est au contraire, pour le régime érythréen, un comportement normal, qui s'étend bien au-delà de la sous-région à d'autres parties du continent et parfois même au-delà.

Fidèle à ses dispositions naturelles, le régime a commis des actes d'agression contre presque tous ses voisins depuis les quelques années que le pays est indépendant. C'est un fait inédit pour un État nouvellement indépendant, qui confère à l'Érythrée la distinction peu enviable d'être un paria dans la famille des nations. En conséquence, pour obtenir des progrès décisifs en Somalie, il est grand temps que le Conseil de sécurité prenne des mesures fermes et veille à ce que ses décisions soient exécutées.

Depuis sa création il y a plus de 60 ans, l'ONU, en tant que principal acteur de la scène internationale assumant de multiples responsabilités, et compte tenu des circonstances, a été à la hauteur de la tâche envisagée pour elle dans la Charte. Il est indéniable que si l'ONU n'existait pas, il nous faudrait la créer. C'est une organisation indispensable, surtout pour nous, pays du monde en développement. Toutefois, tout en soulignant son importance, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité de la réformer, ce qui est un processus perpétuel. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions garantir sa viabilité. L'Éthiopie sera toujours disposée à apporter tout l'appui nécessaire à cette fin.

Lorsque nous parlons de l'ONU en tant qu'acteur mondial, il n'est nul besoin d'insister sur l'importance de la coopération entre l'ONU et notre organisation continentale, l'Union africaine. La coopération et la concertation qui existent actuellement entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, revêtent une importance particulière. Nous devons poursuivre cette coopération et l'Éthiopie s'y emploiera par tous les moyens.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement indéfectible de l'Éthiopie, en tant que Membre fondateur, aux idéaux de notre Organisation et à la réalisation de ses objectifs, tels qu'énoncés dans la Charte, qui demeure un document vivant et une source d'inspiration pour la communauté internationale.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Héctor Lacognata, Ministre des affaires étrangères de la République du Paraguay.

M. Lacognata (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous exprimer, en mon nom et au nom de la République du Paraguay, nos meilleurs vœux de succès dans vos fonctions importantes et délicates à la présidence de cette soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à dire la reconnaissance de ma délégation à M. Ali Abdussalam Treki, Président de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, pour les résultats importants obtenus.

La démocratie paraguayenne a achevé sa transition, commencée il y a 21 ans, avec la passation de pouvoir d'une force politique à une autre, à l'issue des élections organisées récemment sous observation internationale. Le processus de renforcement des libertés publiques a ainsi été consolidé, ce qui me permet d'affirmer que ces libertés sont aujourd'hui pleinement garanties dans mon pays.

Le Paraguay participe au présent débat général pour réaffirmer son importance et lancer un appel pour que nous progressions vers le renforcement de l'ONU en tant qu'instance à même de représenter les intérêts de tous les États Membres dans leur quête pressante d'un monde plus juste, plus solidaire et plus équitable, garanti par la pleine vigueur du droit international.

Nous sommes particulièrement satisfaits que certaines grandes puissances se soient de nouveau engagées dans la voie du multilatéralisme. Les problèmes incontestables qui touchent l'humanité ne pourront être réglés qu'avec le concours de tous les États. Il a été démontré une fois de plus qu'une poignée de pays n'a pu, ne peut et ne pourra trouver à elle seule la solution à la quête d'une civilisation meilleure. La récente crise financière ne pourra donc être résolue de manière satisfaisante que grâce à des mesures de portée universelle, qui devront être prises avec l'accord du plus grand nombre. Il revient une fois encore à l'Assemblée générale de faire entendre sa voix cardinale sur cette question.

Nous saluons également la décision opportune du Secrétaire général d'organiser la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Même si la République du Paraguay estime que des progrès ont été accomplis vers la réalisation des OMD, il est néanmoins impossible d'oublier les inégalités qui persistent dans le monde, puisque des millions de personnes continuent de vivre dans une pauvreté extrême, qui est aggravée par l'augmentation soudaine des prix des denrées

alimentaires et par les effets des changements climatiques.

Au Paraguay, nous sommes en faveur de la mondialisation de la démocratie, conjuguée au développement social; de l'universalisation de la sécurité fondée sur le respect des droits de l'homme en tant qu'engagement inébranlable et sur la dignité de la vie humaine. Dans cet esprit, nous nous félicitons qu'une citoyenne paraguayenne ait été récemment nommée membre du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et nous sommes reconnaissants de l'appui que nous avons reçu, qui renforce notre détermination à veiller à la participation des femmes dans tous les domaines de la vie publique.

C'est pour cette raison également que nous voulons édifier une communauté régionale s'inscrivant dans le cadre d'une union mondiale qui soit solidaire et s'emploie collectivement à éliminer la faim et la misère, en coopérant efficacement pour promouvoir la participation de tous à l'avènement d'une prospérité durable, grâce à une éducation de qualité et à un système de protection social sans exclusive.

La République du Paraguay réaffirme sa volonté d'accorder la priorité à la mise en œuvre de programmes en faveur du développement économique garants de justice sociale. Le gouvernement de mon pays s'emploie résolument à élaborer et à mettre en œuvre des politiques sociales qui répondent aux besoins à cet égard et mettent tout particulièrement l'accent sur les couches les plus vulnérables et les plus nécessiteuses de notre population. Cet effort que nous déployons au niveau national nécessite également la solidarité internationale, et doit être relayé par les processus d'intégration régionale et souveraine des peuples et par une nouvelle architecture financière internationale, caractérisée par des institutions qui contribuent à la création d'emplois et de conditions commerciales plus équitables et plus justes entre les pays du monde.

Nous constatons avec une grande préoccupation que de nombreux citoyens de nos pays ont été contraints de migrer vers d'autres régions du monde, notamment vers l'Europe et l'Amérique du Nord, en quête d'horizons nouveaux pour pouvoir atteindre le bonheur et l'épanouissement personnel. Nous saisissons cette occasion pour témoigner notre solidarité aux personnes qui subissent actuellement les conséquences de politiques d'immigration erronées,

discriminatoires et violentes, notamment celles qui sont appliquées par certains pays dits du premier monde.

La politique migratoire n'est pas une question qui relève des affaires internes d'un pays, mais une question de respect des normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Nous demandons donc à tous les pays qui accueillent des migrants de faire preuve d'humanité, de fraternité et d'hospitalité à l'égard de tous nos concitoyens qui cherchent aujourd'hui à exercer leur droit au travail et à une vie digne loin de leurs pays respectifs. Nous proposons à cette fin un approfondissement du dialogue sur cette question dans les instances internationales afin de mettre en évidence la dimension humaine des processus migratoires et de trouver une solution juste et équitable à cette réalité de la mondialisation.

Le plein emploi et le travail décent sont des objectifs globaux et, pour les réaliser, il faut appuyer les efforts nationaux en améliorant la coopération internationale pour chercher des réponses aux questions macroéconomiques et commerciales qui permettront de régler ce problème. Les institutions bilatérales et multilatérales de coopération pour le développement devraient insister pour que l'emploi occupe une place prépondérante dans leurs décisions politiques et dans la mise en œuvre de ces décisions.

Le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armements sont essentiels non seulement pour assurer la paix et la sécurité internationales, mais aussi pour garantir le développement économique et social durable des pays les plus vulnérables. Ce n'est qu'en renforçant un système multilatéral solide, dans le strict respect du droit international, et des principes de souveraineté et d'autodétermination des peuples, que nous pourrions assurer notre sécurité mutuelle.

Nous condamnons également les mesures économiques coercitives visant à empêcher les pays d'exercer leur droit souverain de décider de leur propre système politique, économique et social. Nous rejetons l'application unilatérale de mesures contre la République de Cuba et nous réaffirmons notre appui aux résolutions de l'Assemblée générale visant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier contre cette nation. Le blocus contre Cuba est contraire aux normes fondamentales du droit international et aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de liberté du commerce

international et de la navigation internationale et d'autodétermination des peuples, consacrés dans des instruments juridiques internationaux.

Nous exhortons donc aussi le Gouvernement des États-Unis à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à la situation irrégulière de cinq citoyens cubains qui sont actuellement détenus dans des prisons des États-Unis et qui ont dénoncé la violation de leurs droits de l'homme.

La République du Paraguay réaffirme son attachement à la paix et à la sécurité internationales et, dans ce contexte, réaffirme sa volonté politique de fournir davantage de contingents pour les opérations de maintien de la paix et de poursuivre ses efforts visant à former et équiper ces forces, conformément aux normes établies par cette organisation, de manière à accroître progressivement leur participation à ses opérations.

Mon pays est conscient des menaces graves et complexes que représentent les changements climatiques mondiaux. Nous avons constaté avec inquiétude les effets négatifs croissants de phénomènes climatiques irréguliers aux conséquences dramatiques qui contribuent à accroître la pauvreté ou entraînent des déplacements de population, entre autres conséquences irréparables auxquelles il faut remédier de toute urgence et absolument. Nous appuyons la Déclaration du sommet de Cochabamba sur les changements climatiques et nous préconisons, à cet égard, une action mondiale urgente, coordonnée et responsable pour trouver les moyens d'atténuer, de réduire et d'inverser les conséquences tragiques et dévastatrices des changements climatiques. Nous revendiquons également les droits souverains des peuples sur leurs ressources naturelles, au sens le plus large de cette expression.

Nous estimons également qu'il faut une nouvelle architecture financière internationale pour établir un système de commerce équitable et des mécanismes de réglementation efficaces. Il faut également adopter de nouveaux paradigmes pour une intégration optimale, ce qui permettrait de s'attaquer aux causes profondes des obstacles à l'intégration, tels que l'inégalité des termes de l'échange et des relations internationales, le fardeau de la dette impossible à rembourser et l'imposition de mesures d'ajustement structurel qui mettent à mal les bases d'appui social et politique. À cet égard, nous sommes convaincus que l'ONU, en tant qu'organisme universel, devrait jouer un rôle central permettant de

garantir le succès de nos efforts en vue d'une meilleure coordination internationale et d'une meilleure cohérence dans les domaines économique et financier.

La question des pays en développement sans littoral occupe une place essentielle dans la politique étrangère du Paraguay. Les asymétries et les désavantages que cette situation géographique entraîne et continue d'entraîner ne pourront être compensés que si la communauté internationale les reconnaît et si les économies développées accordent un traitement spécial et différencié à ces pays en vue de leur intégration dans le monde interdépendant.

Il est impératif que l'ONU mette en œuvre les réformes nécessaires pour adapter sa structure aux besoins actuels de la société mondiale. C'est dans cet esprit que la République du Paraguay appuie le processus de réforme de l'Organisation visant à renforcer l'Assemblée générale et à lui rendre les fonctions et les pouvoirs qui lui ont été conférés par la Charte des Nations Unies, en tant qu'organe le plus représentatif de l'Organisation.

Le Paraguay a également suivi avec un intérêt croissant les récents cycles de négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité et autres questions connexes. Nous prônons l'adhésion totale au multilatéralisme et au principe d'égalité souveraine des États et le respect sans faille de l'état de droit. En conséquence, nous avons besoin d'un Conseil de sécurité plus démocratique et on ne saurait donc remettre à plus tard son élargissement qui permettra de le rendre plus équitable et inclusif.

À titre de contribution à la promotion du respect et de l'amitié, valeurs qui renforcent toute organisation composée de personnes et de nations, le Paraguay a eu l'idée de partager avec le monde la tradition de célébrer l'amitié. Il a donc présenté une proposition tendant à proclamer le 30 juillet Journée mondiale de l'amitié pour renouveler les sentiments d'appréciation et de reconnaissance mutuelles entre nos peuples.

Il y a 65 ans, nous avons dit : « Nous, peuples des Nations Unies », et le Paraguay faisait partie de ces peuples. C'est pourquoi nous réaffirmons chacun des grands préceptes énoncés dans le merveilleux Préambule de la Charte. Nous serons à vos côtés parce que nous croyons à l'égalité des nations, grandes et petites, ce qui nous permettra d'améliorer chaque jour les conditions nécessaires au maintien de la justice et

instaurer ainsi de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Tel est notre mission et nous sommes déterminés à l'accomplir.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kasit Piromya, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande.

M. Piromya (Thaïlande) (parle en anglais) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, au nom de la délégation du Royaume de Thaïlande, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Vous pouvez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation.

Nous vivons dans un monde marqué par les divisions. Certes, le fossé principalement idéologique de la guerre froide a été comblé, mais de nouvelles disparités se sont fait jour : politico-sécuritaires, socioéconomiques, numériques ou même idéologiques et religieuses. Ces fossés constituent des menaces pour la paix, la sécurité, la prospérité et la dignité humaine. Pour les éliminer, il faut que les nations travaillent de concert. Pour les éliminer, il faut des Nations Unies.

L'efficacité d'une telle coopération internationale dépend cependant de la robustesse et de la détermination de chacune des nations elles-mêmes. La Thaïlande est l'une de ces nations, disposée et prête à coopérer avec des partenaires internationaux pour combler ces différences et aider le monde à se forger un avenir meilleur.

Nous ne nous faisons bien sûr aucune illusion sur les difficultés propres à la Thaïlande, pas plus que sur ses divisions internes. Mais l'histoire a montré que la Thaïlande est un pays résilient, et que son peuple est capable de surmonter tous les défis qui lui sont lancés. La démocratie en Thaïlande fonctionne bien, même si elle est relativement jeune. À l'instar de nombreuses autres démocraties, nous allons nous développer et mûrir avec le temps. Le Gouvernement thaïlandais est attaché à cet objectif, de même qu'aux principes démocratiques, à la pratique d'une bonne gouvernance et au respect des droits de l'homme.

Soyez certains que notre gouvernement s'emploie résolument à apaiser les divisions politiques et sociales de mon pays. Nous nous efforçons de répondre à tous les griefs socioéconomiques légitimes, en vue de restaurer la confiance et l'unité nationales. Nous avons lancé un plan de réconciliation nationale et mis en place des comités indépendants, dirigés par des

personnalités éminentes possédant les plus hautes qualités d'intégrité et chargés de proposer des moyens de réformer le pays et ses institutions démocratiques. Nous effacerons les clivages de notre pays.

Les droits de l'homme restent le pilier de la politique de notre gouvernement. Nous enquêtons sur toutes les exactions commises dans le passé et nous veillerons à ce qu'elles ne se reproduisent plus et que justice soit rendue. À cette fin, nous avons mis en place une commission indépendante d'établissement des faits pour faire la lumière sur les événements tragiques qui se sont produits plus tôt cette année. D'autres instances indépendantes, telles que notre commission des droits de l'homme, jouent elles aussi un rôle actif et essentiel dans la protection des droits de l'homme.

Le Gouvernement thaïlandais admet que les disparités économiques de notre société sont la cause principale de certaines revendications politiques. Il s'agit d'une question grave, et le Gouvernement s'emploie à combler les lacunes économiques et sociales. Nous sommes en train de créer des filets de protection sociale grâce aux systèmes de soins de santé universels mis en place et en assurant la gratuité de l'éducation pendant 15 années, en proposant des programmes de formation pour les chômeurs et en accordant une aide aux personnes à faible revenu, aux agriculteurs, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Nos mesures de relance profiteront non seulement à l'économie globale mais aussi et surtout aux personnes défavorisées et marginalisées économiquement et socialement.

Malgré nos difficultés, l'économie thaïlandaise reste solide, comme en témoignent sa croissance constante et l'augmentation régulière de nos exportations. Toutefois, nous ne relâchons pas nos efforts, car il reste encore beaucoup à faire. Nous devons répandre le bien-être et le dynamisme économique et social dans toute la Thaïlande, ce qui contribuera à faire progresser la réconciliation, la confiance et la stabilité du pays. À cette fin, nous voulons renforcer l'économie créative de la Thaïlande en utilisant notre riche patrimoine culturel et historique et en faisant appel à la créativité des Thaïlandais, dans les zones tant rurales qu'urbaines, pour augmenter la valeur ajoutée des produits et services thaïlandais, de façon que notre compétitivité et notre productivité s'améliorent et que nos richesses soient plus largement redistribuées.

Je crois que nous avons montré au monde la force de notre caractère national et la résilience de notre pays. Malgré les événements tragiques qu'elle a connus, la Thaïlande a continué d'aller de l'avant, pour le bien non seulement du pays mais aussi de la communauté internationale. Il est évident que nous restons un État Membre actif et responsable de l'Organisation des Nations Unies, prêt à développer nos partenariats actuels et à en forger de nouveaux afin de créer un avenir meilleur pour le monde.

Je vais maintenant aborder la manière dont la Thaïlande a contribué, et peut encore contribuer, au niveau international à effacer les divisions du monde.

Nombre de conflits, inter ou intra-étatiques, s'expliquent par les inégalités de développement et les souffrances causées par l'injustice économique. Le monde est divisé, pas simplement entre les pays nantis et les pays démunis, mais plutôt entre les pays mieux nantis et les pays moins nantis, et entre le Nord et le Sud. La Thaïlande estime donc que pour combler le fossé du développement, il faudrait que la croissance économique mondiale soit équilibrée et sans exclusive, que la coopération et l'intégration économiques régionales soient renforcées, et que les défavorisés et les démunis ne soient pas exclus.

La récente crise financière mondiale a été pour tous un avertissement utile, nous rappelant de ne pas vivre au-dessus de nos moyens. La Thaïlande considère qu'un développement centré sur la personne, la modération économique et une utilisation optimale de ressources limitées – comme le prévoit la philosophie de « l'économie de suffisance » de S. M. le Roi de Thaïlande – sont essentiels si nous voulons un développement et une croissance économiques durables. La Thaïlande est maintenant engagée sur cette voie, que nous exhortons les autres pays à suivre.

La crise financière nous a également rappelé la nécessité d'améliorer la gouvernance mondiale et de réformer les institutions financières internationales, en tenant dûment compte des intérêts des nations en développement, car ce sont elles qui ont été le plus touchées. Les pays doivent collaborer plus étroitement pour mieux coordonner leurs politiques budgétaires et monétaires et améliorer la réglementation des institutions financières.

Pour sa part, la Thaïlande est très impliquée dans les instances régionales et internationales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le processus ASEAN +3, le Groupe des

Vingt (G-20) et l'Organisation des Nations Unies. Pendant sa présidence de l'ASEAN l'an dernier, la Thaïlande a été invitée aux sommets du G-20 à Londres et à Pittsburgh, afin de faire part des expériences de l'ASEAN et des enseignements tirés de la crise financière de 1997.

La Thaïlande estime que les initiatives régionales telles que l'Initiative de multilatéralisation de Chiang Mai, l'Initiative relative aux marchés obligataires asiatiques, et la Communauté économique ASEAN constitueraient toutes un complément précieux à la coopération mondiale en place pour assurer une croissance équilibrée et durable, et promouvoir un système financier international résilient, qui tienne également compte des préoccupations des pays en développement. Nous sommes convaincus que l'ASEAN, par le biais de sa présidence, continuera de faire part des expériences pertinentes qu'elle a acquises dans le cadre des efforts pour atteindre ces objectifs.

Elle-même pays en développement, la Thaïlande se tient prête à aider d'autres pays en difficulté. Nous appuyons le renforcement de la coopération Sud-Sud car ce sont les autres pays en développement qui comprennent le mieux ce qui est nécessaire pour faire avancer le développement. Nous nous employons aussi activement à forger des partenariats entre le monde développé et le monde en développement, établissant ainsi une passerelle entre eux par le biais de la coopération triangulaire, en adaptant la technologie des pays développés aux besoins des pays en développement. Nous avons réalisé la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, et nous nous tenons prêts à partager nos connaissances et notre expérience, notamment en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration du bien-être dans d'autres pays.

Nous l'avons déjà fait dans notre région en coopérant avec nos voisins pour améliorer la protection sociale et établir les infrastructures essentielles. Grâce au Plan directeur établi à l'initiative de la Thaïlande relatif à la connectivité des pays de l'ASEAN, à l'Initiative pour un cadre stratégique d'intégration de l'ASEAN, au Couloir économique Est-Ouest, aux projets concernant la région du Bassin du Mékong et à la coopération bilatérale, nous nous sommes efforcés de promouvoir un renforcement de la coopération technique dans la région et de créer ou remettre à niveau les réseaux de transports et de télécommunications afin de faciliter la croissance de l'activité économique. Au final, de telles initiatives

aident à réduire la fracture du développement au sein de la région.

De tous les problèmes de développement, la sécurité alimentaire est l'un des plus importants. Nous devons nourrir les bouches pour que les gens puissent vivre. En tant qu'important exportateur de produits alimentaires, la Thaïlande peut contribuer à garantir une meilleure sécurité alimentaire. Nous croyons également qu'il faut resserrer la coopération régionale. La réserve de riz d'urgence de l'ASEAN +3 est un modèle dont doivent s'inspirer d'autres régions.

Le changement climatique est indéniable. Il est déjà là. Nous subissons tous ses effets, qui ont exacerbé les malheurs du monde, notamment les pénuries alimentaires et les catastrophes naturelles. La Thaïlande est un pays en développement engagé volontairement dans des activités d'atténuation du changement climatique. Nous entendons accroître notre couvert forestier par le biais du boisement et du reboisement, ainsi que par l'utilisation d'énergies renouvelables. En effet, notre onzième plan national de développement socioéconomique pour la période 2012-2016, en cours d'élaboration, vise à faire de la Thaïlande une société à faible émission de carbone.

Nous visons également une croissance économique verte, en utilisant l'énergie de façon plus efficace et plus rationnelle. Mais le monde développé doit aussi contribuer à aider les autres à être mieux équipés pour lutter contre le changement climatique. Il faut donc absolument développer le transfert de technologies. Nous espérons sincèrement que la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Cancún, nous permettra d'obtenir des résultats plus concrets et plus complets dans notre lutte contre le changement climatique.

Le développement est lié à la sécurité humaine, elle-même liée aux droits de l'homme. Chacun doit être à l'abri du besoin comme de la peur. Si les droits humains fondamentaux sont universels, la façon dont ils sont garantis et promus diffère d'un pays à l'autre, compte tenu de la diversité des systèmes de croyance et des cultures. La Thaïlande estime que nous devrions combler ces différences en œuvrant ensemble en faveur d'une conception commune des droits de l'homme et de la façon dont ils doivent être protégés. Pour cela, les dialogues interconfessionnels et l'Alliance des civilisations constituent des contributions précieuses à une meilleure compréhension commune.

Je souligne une fois de plus que le Gouvernement thaïlandais considère les droits de l'homme comme un principe fondamental de sa politique étrangère. L'élection de la Thaïlande au Conseil des droits de l'homme pour la période 2010-2013 et son élection par acclamation à la présidence du Conseil en juin montrent clairement que la communauté internationale a foi en le rôle actif et positif de la Thaïlande dans la promotion et la protection des droits de l'homme. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, la Thaïlande vise à revigorer le Conseil pour qu'il s'occupe plus efficacement des problèmes des droits de l'homme dans le monde. À cette fin, en tant que Président du Conseil, nous espérons que le processus d'examen sera mené à bonne fin avant l'année prochaine. Nous pensons que le Conseil devrait adopter une approche plus impartiale grâce à un renforcement de la coopération et des contacts avec les pays concernés eux-mêmes, pour que s'établisse un dialogue plus étroit entre les États et les régions de manière à ce qu'ils puissent parvenir à un consensus.

Au lieu de simplement critiquer et imposer des valeurs perçues comme étrangères, nous devons multiplier les contacts avec les pays concernés pour leur faire comprendre que les droits de l'homme sont des valeurs partagées et communes à tous. Ce n'est que grâce à un engagement véritable que le Conseil pourra véritablement contribuer à améliorer la vie de chacun et, au bout du compte, à ouvrir la voie vers la paix. C'est la seule façon de faire en sorte que les droits de l'homme ne soient pas une nouvelle fois otages des méfaits de l'humanité.

La Thaïlande s'est efforcée de réaliser ces objectifs au niveau régional aussi. Sous la présidence de la Thaïlande de juillet 2008 à la fin de 2009, l'ASEAN a créé la Commission intergouvernementale des droits de l'homme pour protéger et promouvoir les droits de l'homme et défendre la dignité humaine. Nous avons également contribué à l'établissement de normes internationales des droits de l'homme en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes détenues, grâce à l'élaboration, sous l'égide de S. A. R. la Princesse Bajrakitiyabha Mahidol, du projet de règles des Nations Unies concernant le traitement des femmes détenues et les mesures non privatives de liberté pour les femmes délinquantes soumis à l'Assemblée pour examen (voir A/C.3/65/L.5).

La Thaïlande a aussi fourni une assistance humanitaire pour préserver le bien-être et la dignité des personnes touchées par des catastrophes naturelles, non

seulement dans des pays proches comme le Myanmar, la Chine et le Pakistan, mais aussi dans des pays aussi éloignés qu'Haïti et, plus récemment, le Tchad. Nous restons prêts à mettre à disposition nos installations pour qu'elles servent de plaque tournante de l'assistance humanitaire dans notre région.

Les flammes de la guerre peuvent être allumées pour de nombreuses raisons, mais il n'y a pas de meilleur combustible que le fossé sécuritaire et le déséquilibre du pouvoir, réel ou perçu, qui existent entre les nations ainsi qu'à l'intérieur des nations. La Thaïlande est convaincue que le désarmement mondial et la non-prolifération sont cruciaux pour donner des chances égales à tous en matière de sécurité et dissiper ce sentiment de déséquilibre du pouvoir et de la sécurité. L'ONU doit continuer de jouer un rôle actif à cette fin, mais les grandes puissances et les entités régionales doivent elles aussi apporter leur juste contribution; le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est offre un excellent exemple à cet égard.

La Thaïlande appuie les efforts internationaux en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous nous sommes toujours conformés aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et nous sommes extrêmement préoccupés à l'idée que ces armes puissent tomber entre les mains de terroristes. Voilà pourquoi la Thaïlande a récemment adhéré à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une entreprise sérieuse et coûteuse, et l'histoire a montré que la communauté internationale a souvent agi trop tard, imposant et maintenant la paix, au lieu de l'instaurer ou de la rétablir. Nous pensons qu'il faudrait investir davantage dans l'instauration de la paix et dans la diplomatie préventive, qui coûtent beaucoup moins cher que l'imposition de la paix et le maintien de la paix. Il vaut mieux engager des pourparlers que faire la guerre. Il est beaucoup moins probable qu'une communauté de nations se déclare la guerre à elle-même. Voilà pourquoi l'ASEAN est en train de devenir résolument une communauté : économiquement, socialement, culturellement et politiquement.

Mais dans les cas où le maintien de la paix a été et reste nécessaire, la Thaïlande a aussi apporté son concours. Au cours des 20 dernières années, nous avons fourni 20 000 soldats, policiers et agents civils

aux opérations de maintien de la paix de l'ONU dans le monde, du Cambodge et du Timor-Leste à Haïti, et très bientôt au Darfour (Soudan). La Thaïlande a aussi dépêché dernièrement un groupe d'intervention spécialisé dans la lutte contre la piraterie pour aider les patrouilles internationales dans leurs efforts de protection des navires contre les attaques de pirates dans la région du golfe d'Aden. C'est ainsi que nous contribuons au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous sommes prêts à faire davantage. Soyez assurés qu'aussi longtemps qu'il faudra maintenir la paix quelque part, les Thaïlandais seront prêts à aider à le faire.

Toutefois, le maintien de la paix seul ne suffit pas. Les conditions d'une paix durable doivent être mises en place dans les sociétés sortant d'un conflit pour éviter que le sang ne coule de nouveau. Nous sommes d'avis que le développement durable est essentiel pour assurer une paix permanente. C'est à cela que s'emploie la Thaïlande, en aidant à jeter les fondements de la paix par le biais du développement durant la phase de maintien de la paix – du transfert du savoir-faire agricole au Timor-Leste à la construction des infrastructures de base au Burundi. Nous nous sommes également efforcés d'atteindre ce but en étant membre de la Commission de consolidation de la paix. La Thaïlande envisage un plus grand rôle pour cet organe dans l'instauration d'une paix durable dans le monde.

La Thaïlande est elle-même prête à jouer un rôle plus important en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons présenté notre candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2017-2018, et nous sollicitons l'appui précieuse des membres. La Thaïlande aspire à coopérer étroitement avec les partenaires internationaux pour veiller à ce que le chemin qui mène à la guerre ne soit plus jamais emprunté, mais plutôt dévié vers la paix.

Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité a jusqu'à présent joué un rôle indispensable dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais nous pensons aussi que le Conseil devrait être mieux adapté aux réalités actuelles afin de pouvoir relever avec plus d'efficacité les défis auxquels est confronté le monde aujourd'hui. La Thaïlande envisage un Conseil de sécurité œuvrant avec plus d'efficacité et de transparence et en plus grande coopération avec les parties concernées, qu'il s'agisse de pays, d'organisations régionales ou d'autres organes de l'ONU. Nous croyons que grâce à ces

réformes, le Conseil serait plus à même de maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

La Thaïlande est fermement attachée à l'ONU et à ses nobles idéaux. Depuis la création de l'Organisation il y a plus de six décennies, la Thaïlande a œuvré de près avec l'ONU en appui à la cause de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme partout dans le monde. Et nous continuerons sur cette voie. En dépit de nos difficultés, notre engagement et notre détermination n'ont jamais faibli.

Pays en développement de taille moyenne et à revenu intermédiaire, la Thaïlande est prête à traiter avec le nord et le sud, avec l'est et l'ouest, et à faire office d'intermédiaire. Ayant beaucoup d'expérience face aux problèmes contemporains, mon pays est prêt à aider à réduire les écarts qui existent entre les pays en matière de développement, de droits de l'homme et de sécurité. La Thaïlande estime que le moment est venu d'agir, et nous sommes prêts, avec nos partenaires, à faire office de passerelle entre ces différents mondes et à combler les fossés qui les séparent.

Le Président : Je donne maintenant la parole à l'archevêque Dominique Mamberti, Secrétaire de l'État observateur du Saint-Siège chargé des relations avec les États.

L'archevêque Mamberti (Saint-Siège) : Au nom du Saint-Siège, je suis heureux de vous présenter de vives félicitations pour votre élection à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, ainsi que les vœux les meilleurs pour l'heureux accomplissement de votre mission. En cette nouvelle période de travail de l'Assemblée générale, le Saint-Siège désire vous offrir sa sincère collaboration pour affronter les nombreux défis auxquels doit faire face la communauté internationale. Les 65 années de vie de l'ONU sont déjà en soi un événement historique unique, en particulier si on les confronte avec l'anéantissement des espoirs placés dans les conférences de paix, au début du XX^e siècle, et ensuite dans la Société des Nations.

La présence elle-même de l'Organisation des Nations Unies démontre que l'humanité a su trouver dans l'Organisation une réponse aux terribles drames des deux guerres mondiales. Malgré les imperfections de ses structures et de son fonctionnement, l'ONU a cherché à apporter des solutions aux problèmes internationaux de caractère économique, social, culturel et humanitaire, en s'efforçant d'accomplir le

mandat qui lui a été confié par la Charte, à savoir constituer un centre pour la coordination de l'activité des nations en vue du maintien de la paix et des relations amicales entre les peuples.

Le dialogue entre les représentants des nations, qui se renouvelle chaque année à toutes les sessions de l'Assemblée générale et qui reste ouvert et vivant dans les autres organes et dans les organismes de la « famille de l'ONU », a été l'instrument fondamental pour accomplir ce mandat. Parfois, ce dialogue a été, plus qu'autre chose, une confrontation entre des idéologies opposées et des positions inconciliables; toutefois l'Organisation des Nations Unies est devenue un élément irremplaçable dans la vie des peuples et dans la recherche d'un avenir meilleur pour tous les habitants de la planète.

C'est dans cette perspective d'un dialogue international fécond, réalisé spécialement au cours des délibérations et des discussions qui ont lieu dans cette salle, que je voudrais rappeler certains développements importants relatifs à la paix et à la sécurité mondiales, qui se sont vérifiés au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée.

Tout d'abord, le Saint-Siège salue l'entrée en vigueur, le 1^{er} août dernier, de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cet instrument, que le Saint-Siège a été parmi les premiers à ratifier, représente en effet un résultat important pour un multilatéralisme basé sur la coopération constructive entre les gouvernements et la société civile, ainsi que sur le lien entre le droit humanitaire et les droits de l'homme.

Un autre résultat important du dialogue international a été la conclusion positive, en mai dernier, de la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, avec la publication d'un document consensuel qui prévoit différentes actions liées aux trois points fondamentaux du Traité : le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Parmi celles-ci se distingue, comme important signe d'espérance, la décision de convoquer avant 2012 une conférence pour un Moyen-Orient libéré des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive.

Toujours en matière de paix et de désarmement, le déroulement à New York, en juillet dernier, de la première session du Comité préparatoire de la Conférence sur le Traité sur le commerce des armes, prévue pour 2012, mérite également d'être rappelé. Il

est ressorti de cette rencontre que, désormais, le processus engagé sur le Traité est partagé par tous les États qui sont conscients de la nécessité de réglementer juridiquement le commerce des armes, pour des raisons de paix, de protection humanitaire et aussi de développement social et économique.

Dans le contexte d'un esprit de dialogue international réussi, il faut aussi se féliciter de la signature du Traité « New START », entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Cette signature constitue un pas en avant dans les relations entre les puissances nucléaires, et le Saint-Siège espère qu'elle ouvrira d'autres perspectives et conduira à des réductions substantielles à l'avenir. En ce sens, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, il y a quelques jours a eu lieu une rencontre de haut niveau sur le désarmement, qui a été fort utile pour discuter des manières d'apporter une nouvelle vie à la Conférence sur le désarmement et pour continuer à construire un consensus sur les grands défis du désarmement, en particulier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. Il faut continuer à faire tout ce qui est possible pour arriver à un monde délivré des armes nucléaires, et le Saint-Siège appuie tout effort en ce sens.

Au cours de la précédente session de l'Assemblée générale, l'ONU a payé une contribution sans précédent à la paix et à la coopération internationales en Haïti, où, au cours du tremblement de terre du 12 janvier 2010, sont morts le Chef de la Mission des Nations Unies, l'Ambassadeur Hédi Annabi, son adjoint, M. Luiz Carlos da Costa, ainsi que 82 autres fonctionnaires civils et membres des forces de paix. Au nom du Saint-Père, je voudrais exprimer à nouveau de sincères condoléances au Secrétaire général et aux autorités nationales des personnes décédées, ainsi qu'à leurs collègues et à leur famille. Leur sacrifice doit devenir un stimulant renouvelé pour un engagement global en faveur du maintien de la paix.

Le Saint-Siège a toujours reconnu et apprécié l'action accomplie par les forces de paix des Nations Unies. L'augmentation importante des requêtes d'intervention de ces dernières années manifeste, d'une part, la confiance accrue dans l'action de l'ONU en coopération avec les organisations régionales et, de l'autre, souligne l'importance d'un rôle toujours plus grand de l'ONU et des organisations régionales dans la diplomatie préventive.

De même, l'action de la Commission de consolidation de la paix demeure fondamentale pour recomposer le tissu social, juridique et économique détruit par la guerre et éviter la répétition des conflits. Les initiatives de prévention des conflits, de règlement pacifique de ceux-ci, de séparation des belligérants et de reconstruction méritent un appui politique et économique généreux de tous les Membres des Nations Unies. Le soutien de tous constituerait une éloquente manifestation de confiance en un destin solidaire de l'humanité.

Si l'on peut penser que l'élaboration normative du désarmement et de la non-prolifération des armes présente des signes de progrès, en revanche les motifs de préoccupation au sujet de l'ensemble des défis concernant la sécurité globale et la paix ne manquent pas. Avant tout, les dépenses militaires mondiales continuent d'être excessivement lourdes et même d'augmenter. Le problème de l'exercice du droit légitime des États à un développement pacifique du nucléaire, compatible avec un contrôle international effectif de la non-prolifération, demeure toujours. Le Saint-Siège encourage toutes les parties impliquées dans le règlement des diverses controverses en cours, spécialement celles concernant la péninsule coréenne et le golfe Arabo-Persique ainsi que les zones adjacentes, à approfondir un dialogue sincère qui sache concilier harmonieusement les droits de toutes les nations intéressées.

Les récentes et terribles calamités naturelles au Pakistan s'ajoutent aux difficultés causées par les conflits qui affligent cette région. À la réponse humanitaire, qui doit être généreuse, et aux autres mesures conjoncturelles, il faut associer un effort de compréhension réciproque et d'approfondissement des causes des hostilités.

De même, le dialogue sincère, la confiance et la générosité de savoir renoncer à des intérêts circonstanciels ou à court terme sont le chemin pour une solution durable du conflit entre l'État d'Israël et les Palestiniens. Le dialogue et la compréhension entre les différentes parties impliquées est aussi l'unique voie pour la réconciliation en Iraq et au Myanmar par exemple, ainsi que pour la solution des difficultés ethniques et culturelles en Asie centrale, dans la région du Caucase, et pour calmer les tensions récurrentes en Afrique, entre autres au Soudan, à la veille d'échéances décisives.

Dans la plupart de ces conflits, un élément économique important entre en jeu. Une amélioration substantielle des conditions de vie de la population palestinienne et des autres peuples qui vivent des situations de guerre civile ou régionale apportera certainement une contribution essentielle afin que l'opposition violente se transforme en un dialogue serein et patient.

Il y a quelques jours s'est déroulé en ce lieu la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire. Tous les États Membres de l'ONU se sont à nouveau engagés solennellement à réaliser tous les efforts nécessaires pour parvenir avant 2015 à ces objectifs. Le Saint-Siège ne peut que se réjouir de la volonté réitérée de déraciner la pauvreté et souhaite qu'elle soit portée à son terme avec détermination. Toutefois, il est important de souligner que l'on ne parviendra pas à ces objectifs sans la mise en œuvre de deux grands impératifs moraux.

D'une part, il est nécessaire que les pays riches et émergents réalisent entièrement leurs engagements d'aide au développement et qu'ils créent et fassent fonctionner, immédiatement, un cadre financier et commercial nettement favorable aux pays plus faibles. D'autre part, tous, pauvres et riches, doivent assurer un virage éthique de la politique et de l'économie qui garantisse un bon gouvernement et déracine toute forme de corruption. Sinon, on risque d'arriver en 2015 en n'ayant obtenu que des résultats insuffisants, sauf peut-être, mais ce serait triste et paradoxal, dans les domaines du contrôle démographique et de la promotion de styles de vie minoritaires introduits dans quelques paragraphes du document du récent sommet. Dans ce cas, les objectifs du Millénaire seraient devenus une véritable fraude au développement humain intégral des peuples.

En ce qui concerne l'environnement, qui constitue aussi le septième des objectifs du Millénaire, la participation de plus de 115 chefs d'État et de gouvernement à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Copenhague en décembre dernier, a révélé l'attention et l'importance d'un thème aussi complexe que celui du climat dans l'agenda international. Le Saint-Siège souhaite qu'à la prochaine session de la Conférence des États parties soit prise une décision politique qui rende plus concrètes les négociations sur un accord juridiquement contraignant.

Au centre du débat, il y a l'organisation d'un modèle de développement basé sur un nouveau système énergétique. Toutefois, il est important de rappeler l'élément éthique sous-jacent à la question. Il ne s'agit pas seulement d'aboutir à un monde qui dépende moins des combustibles fossiles et qui s'attache davantage à l'efficacité énergétique et aux énergies alternatives, mais aussi de modifier des comportements de consommation effrénée et irresponsable. Comme ma délégation l'a souvent observé à propos des objectifs du Millénaire, ce sont ces comportements, et non la croissance de la population et l'amélioration des conditions de vie des pays moins développés, qui exercent une plus grande et insoutenable pression sur les ressources et sur l'environnement.

Les résultats positifs que la communauté internationale a obtenus au cours de la précédente session de l'Assemblée n'auraient pu être atteints sans le dialogue entre les gouvernements, auquel se joignent toujours avec plus de force et d'efficacité les interlocuteurs de la société civile. Toutefois, pour être sincère et pleinement efficace, ce dialogue doit être réellement *dia-logos* – échange de sagesse et sagesse partagée. Le dialogue doit passer rapidement de l'échange de mots et de la recherche de l'équilibre entre des intérêts opposés à un véritable partage de la sagesse en vue du bien commun.

C'est justement pour cela que l'Article 1 de la Charte lie la promotion des droits de l'homme à la défense de la paix, au règlement des controverses et à la solution des problèmes internationaux de caractère économique. Les nations ne sont pas des entités à part, indépendantes des personnes qui les composent. L'intérêt national fondamental de tous les gouvernements doit être la création et le maintien des conditions nécessaires pour développer pleinement le bien intégral, matériel et spirituel, de chacun des habitants de leur nation. C'est pourquoi le respect et la promotion des droits de l'homme sont l'objectif final du dialogue et des affaires internationales et sont en même temps la condition indispensable pour un dialogue sincère et fécond entre les nations.

Aussi le Saint-Siège suit-il avec attention l'activité de la Troisième Commission de l'Assemblée ainsi que l'action du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, et cette intervention au débat général est aussi pour moi l'occasion de manifester notre appui au Haut-Commissariat pour les réfugiés et à tous les organismes et institutions spécialisés qui travaillent

dans le vaste champ des droits de l'homme et du droit humanitaire. En ce sens, le Saint-Siège considère aussi les progrès, même lents, dans les discussions sur le principe de la responsabilité de protéger comme des motifs d'espérance. Par contre, manque encore une attention déterminée et efficace aux problèmes des réfugiés, des personnes expulsées et des grands déplacements migratoires.

L'histoire elle-même du développement des droits de l'homme démontre que le respect de la liberté religieuse est la pierre fondamentale de tout l'édifice des droits de l'homme. En effet, si cette liberté manque, vient également à manquer la reconnaissance de la dimension transcendante de toute personne humaine, qui suppose une dignité antérieure et supérieure à sa reconnaissance politique et normative et qui crée un cadre de liberté et de responsabilité incoercible. Si la liberté religieuse fait défaut, tous les droits de l'homme courent le risque de devenir des concessions du gouvernement ou, au maximum, le résultat d'un équilibre des forces sociales, variable par nature car il n'a d'autre fondement que l'équilibre ou l'accord lui-même.

Au-delà des critiques sur les pesanteurs et le manque d'efficacité de l'Organisation, on constate une conscience universellement partagée de la nécessité de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'un sentiment universel de gratitude envers son action, car tous comprennent qu'elle constitue, à travers la multiplicité de ses organes, un forum indispensable pour le dialogue et l'entente entre les nations. La meilleure garantie que l'Organisation des Nations Unies continuera d'accomplir sa mission historique de maintenir unis et de coordonner tous les États en vue des objectifs communs de la paix, de la sécurité et d'un développement humain intégral pour tous sera donnée par une référence constante à la dignité de tous les hommes et femmes et par son respect effectif, à commencer par le droit à la vie – même des plus faibles, comme les malades en phase terminale et les enfants à naître – et à la liberté religieuse.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bakary Fofana, Ministre d'État chargé des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la francophonie de la République de Guinée.

M. Fofana (Guinée) : L'honneur m'échoit de prendre la parole devant cette Assemblée pour transmettre les chaleureuses salutations du peuple de Guinée, de son gouvernement et singulièrement celles

du général d'armée, S. E. M. Sékouba Konaté, Président de la République par intérim, Président de la transition. Monsieur le Président, à cette heureuse occasion, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite plein succès et vous assure d'ores et déjà du soutien de ma délégation. Vos qualités personnelles indéniables, doublées d'une compétence avérée, inspireront sans doute nos travaux, au moment où notre organisation est confrontée à de nombreux défis qui interpellent l'ensemble de la communauté internationale. Il me plaît également d'exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, M. Abdussalam Treki, pour la maîtrise et le dévouement dont il a fait montre dans l'exercice de son mandat.

Enfin, que notre Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, trouve ici l'expression de notre reconnaissance pour ses efforts inlassables en faveur de la promotion des nobles idéaux de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement pour son implication personnelle dans le règlement de la crise dans mon pays.

En prenant le pouvoir le 23 décembre 2008, sur fond de crise politique et économique, les nouvelles autorités guinéennes ont dû faire face à de nombreuses difficultés, notamment à la malgouvernance, la déliquescence de l'État, l'insécurité généralisée, la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre. Cette situation préoccupante les a conduites à prendre différentes mesures visant au rétablissement de l'ordre, de la sécurité, à la consolidation de l'unité nationale et à l'instauration d'un régime respectueux des droits de l'homme et des libertés individuelles et publiques.

Dans ce contexte particulier, l'accord signé à Ouagadougou le 15 janvier 2010 a permis au peuple de Guinée, toutes sensibilités confondues, de s'engager, dans la sérénité et le dialogue, à réaliser un projet politique assurant le retour à l'ordre constitutionnel, basé sur l'état de droit et la bonne gouvernance. En dépit des écueils, ce processus de démocratisation a débouché sur la mise en place des organes de la transition, notamment un gouvernement d'union nationale, dirigé par un Premier Ministre, chef de gouvernement issu des forces vives, un Conseil national de transition, une Commission électorale nationale indépendante et un calendrier fixant des échéances pour l'organisation d'élections libres et transparentes.

Avec un engouement remarquable, au lendemain de l'adoption d'une nouvelle Constitution, les populations se sont rendues massivement aux urnes, le 27 juin 2010, pour l'élection présidentielle la plus libre et démocratique qu'ait connue le pays depuis son accession à l'indépendance en 1958. Le second tour de cette importante élection est prévu dans les semaines à venir.

C'est le lieu pour moi, du haut de cette tribune, de lancer un appel pressant à la communauté africaine et internationale pour qu'elle poursuive son soutien à la Guinée en vue de la consolidation de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la sous-région. Je voudrais également rendre un vibrant hommage au facilitateur, S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, pour ses efforts inlassables en faveur du processus démocratique en Guinée. J'associe à cet hommage le Groupe international de contact sur la Guinée et, à travers lui, les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine, et la communauté internationale et tous les pays amis qui nous accompagnent en ce moment critique.

La paix et la sécurité continuent d'être menacées dans certaines parties du continent africain et du monde. La Somalie est toujours en proie à une guerre fratricide et douloureuse. Au Soudan, la paix reste fragile malgré les immenses sacrifices et investissements consentis. Nous exhortons l'Union africaine et la communauté internationale à poursuivre leurs efforts en vue d'un règlement rapide et durable de ces conflits.

En Côte d'Ivoire, les récents développements politiques permettent à ce pays voisin et ami de s'acheminer vers l'élection présidentielle prévue le 31 octobre prochain. Cette importante avancée, en s'ajoutant aux résultats salutaires du processus de consolidation de la paix en Sierra Leone et au Libéria, constitue un réel motif d'encouragement et d'espoir pour les peuples de l'Union du fleuve Mano.

S'agissant du Sahara occidental, mon gouvernement appuie les efforts de l'ONU, et reste attaché à l'initiative marocaine relative à la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara. Il exhorte les parties prenantes à trouver une solution politique durable et mutuellement avantageuse.

La recrudescence des menaces et des violences terroristes en Afrique est pour la Guinée une source de grave préoccupation. Mon pays est favorable à la mise

en place rapide d'un cadre de concertation et d'action pour l'élimination de ce fléau.

Au Moyen-Orient, ma délégation se réjouit des pourparlers directs engagés entre les autorités palestiniennes et le Gouvernement israélien sous l'égide des États-Unis d'Amérique. Elle forme le vœu que ces pourparlers aboutiront à la création d'un État palestinien indépendant et souverain, vivant en paix côte à côte avec Israël. Le Gouvernement guinéen estime que la paix dans cette région ne sera obtenue que dans un climat de confiance réciproque et moyennant la volonté d'appliquer les accords et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Dans cette optique, Israël doit nécessairement se retirer des territoires palestiniens occupés et mettre fin à sa politique de colonies de peuplement.

Il y a tout juste une semaine, dans cette prestigieuse enceinte, la communauté internationale a renouvelé son engagement envers les milliards de personnes qui attendent qu'elle fasse de la promesse d'un monde meilleur inscrite dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) une réalité. La Guinée se félicite de la tenue de ce sommet, qui a permis à nos chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'à nos partenaires, de réaffirmer leur volonté d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les délais convenus.

Mon pays demeure convaincu que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est à portée de main. En témoignent les progrès remarquables accomplis dans de nombreux domaines par des pays figurant parmi les plus pauvres de la planète. À cinq ans à peine de l'échéance de 2015, il est indispensable d'accélérer le pas, notamment dans les pays confrontés à des difficultés majeures, en vue de consolider les acquis et d'avancer encore plus efficacement que nous n'avons su le faire jusqu'ici.

Pour relever les nombreux défis du XXI^e siècle, les partenaires de développement et la communauté internationale n'ont d'autre choix que de redoubler d'efforts pour agir de concert en vue d'imprimer un élan nouveau à la coopération internationale. Mon pays invite toutes les parties prenantes à assumer, au triple plan national, régional et global, chacune en ce qui la concerne, sa part de responsabilité dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La République de Guinée salue les avancées enregistrées ces dernières années en matière d'aide

publique au développement. Elle regrette toutefois que les engagements pris de longue date et plus récemment soient loin d'être honorés. À cet égard, il est impératif de réfléchir à toutes les sources régulières et supplémentaires de financement du développement. Les financements innovants apparaissent de plus en plus comme des instruments importants de mobilisation de ressources additionnelles, prévisibles et stables pour compléter l'aide publique au développement.

La Guinée, qui attache une grande importance à l'accroissement de l'aide publique au développement, renouvelle sa proposition relativement à l'organisation d'une conférence africaine sur les financements innovants et l'élaboration d'un projet de déclaration africaine sur la transparence de la gouvernance financière et la lutte contre les flux illicites de capitaux. La conférence africaine sur les financements innovants aura pour but de promouvoir des stratégies pour la mobilisation des financements en vue de compléter l'aide traditionnelle et les ressources intérieures nécessaires au financement des OMD. Le projet de déclaration africaine sur la transparence de la gouvernance financière et la lutte contre les flux illicites de capitaux aura pour objectif, quant à lui, d'endiguer la fuite des immenses capitaux en provenance d'Afrique en les réorientant en faveur du développement du continent.

Ces propositions ont été favorablement accueillies par diverses instances africaines et par le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement. Elles ont bénéficié aussi du soutien du vingt-cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement d'Afrique et de France, ainsi que de celui de l'Union africaine, lors de son quinzième Sommet, tenu à Kampala. Ma délégation souhaite que ces initiatives figurent parmi les propositions d'actions à retenir en faveur de l'Afrique au cours de cette soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

S'agissant du commerce international, nous formulons le vœu d'un aboutissement rapide du Cycle de négociations de Doha pour le développement sur la base d'un accord à la fois ambitieux et équitable pour toutes les parties prenantes, et plus particulièrement pour les pays les moins avancés. Nous appelons de nos vœux le respect par les pays développés de leur engagement d'éliminer, d'ici à 2013, toutes les subventions à l'exportation qui entraînent une distorsion importante des échanges et de la production

agricole des pays en développement. Mon pays accueille favorablement les progrès substantiels accomplis dans le domaine de l'allègement de la dette. Il exhorte la communauté internationale à poursuivre ses efforts en vue de la mise en œuvre effective de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

La thématique des changements climatiques occupe, à juste titre, une place de choix dans l'agenda international en raison de ses effets dévastateurs. Cela témoigne de l'émergence d'une conscience collective et de la réelle menace que ce phénomène fait peser sur l'humanité.

Face à cette urgence, mon pays lance un appel pressant en faveur d'une action internationale concertée et courageuse en vue d'alléger les souffrances des victimes, notamment les populations vulnérables des pays pauvres. Le respect des engagements pris envers les pays en développement en matière de ressources financières, de transfert de technologie et de renforcement des capacités s'avère indispensable pour la mise en œuvre de mesures adéquates d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans ces pays. À cet égard, ma délégation fonde l'espoir que la conférence sur le climat prévue en fin d'année à Cancún (Mexique) débouchera sur un accord ambitieux qui engagera les États sur des actions concrètes.

Pleinement conscient de l'impérieuse nécessité d'agir, le Gouvernement guinéen est, en ce qui le concerne, déterminé à assumer sa part de responsabilité, et ce, d'autant plus que la Guinée occupe une place prépondérante dans la mise en œuvre de toutes les politiques et stratégies de développement durable et de restauration des équilibres écologiques en Afrique de l'Ouest. Source de plus de 20 fleuves qui arrosent la région ouest-africaine, dont le Niger, le Sénégal, la Gambie et la Makona, la Guinée est le véritable château d'eau de l'Afrique occidentale et le creuset d'une biodiversité dont la richesse est remarquable.

Le thème central de la présente session, intitulé « Réaffirmer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale », vient à point nommé. Nous en savons gré au Président. Dans un univers fortement interdépendant et profondément marqué par l'effet conjugué de multiples crises, une nouvelle culture de solidarité internationale s'impose.

De même, une profonde réforme de notre organisation est nécessaire pour la rendre plus

démocratique, plus représentative et plus transparente. Soixante-cinq ans après sa création, l'ONU est en effet à réformer afin d'être plus efficace et plus apte à répondre aux aspirations de nos peuples. Faisons-en un instrument efficace au service de la paix, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. C'est seulement à ce prix que les générations actuelles et futures de tous les pays et de toutes les régions du monde verront se réaliser leur espérance de vivre dans un monde libre, prospère, à l'abri de la peur, de la misère et du besoin.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Daw Penjo, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Royaume du Bhoutan.

M. Penjo (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Nous sommes persuadés que, grâce à votre grande expérience universitaire et politique, vous dirigerez avec efficacité l'Assemblée pendant l'année à venir. Je tiens en outre à saluer votre prédécesseur, S. E. M. Ali Treki, pour ses nombreuses initiatives et la compétence avec laquelle il a mené à bonne fin les travaux de la soixante-quatrième session.

Ma délégation se félicite de votre proposition de choisir « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale » comme thème du débat général de cette session. Ce thème est fort approprié, au moment où le monde attend de l'ONU qu'elle oriente l'action à mener pour faire face aux multiples crises mondiales, aux effets dévastateurs des changements climatiques et à la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ONU est reconnue depuis longtemps comme une organisation internationale indispensable en raison de son mandat, et elle doit constamment s'adapter pour relever les défis auxquels le monde est confronté afin de maintenir son rôle central dans la gouvernance mondiale. Aucune autre organisation multilatérale ni aucun autre groupement intergouvernemental sans la légitimité que donne la composition universelle ne peut espérer remplacer l'ONU qui occupe une place centrale sur la scène mondiale.

La vaste majorité des États Membres de l'ONU sont des petits États. Selon le principe de l'égalité souveraine consacré par la Charte, tous les États, quels que soient leur taille, leur richesse, leur puissance relative, leur population et leur niveau de développement, ont les mêmes chances de participer et

de contribuer aux travaux de l'ONU et de ses principaux organes et d'être représentés à ses postes de rang élevé. Tel est en fait le socle sur lequel cette institution a été fondée il y a 64 ans. C'est un principe qui doit rester au premier plan et nous aider à progresser alors que notre dialogue sur la réforme de l'ONU se poursuit.

Comment pouvons-nous, en tant que Membres de l'ONU, adhérer de manière crédible au principe de l'égalité entre les nations et les peuples si nous ne l'appliquons pas entre nous? Après 39 ans d'adhésion à l'ONU, le Bhoutan continue de croire que l'ONU offre toujours une place et un rôle aux petits États comme partenaires à part entière sur la scène mondiale, y compris dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle le Bhoutan est candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2013-2014.

La semaine dernière, lors de la Réunion plénière de haut niveau, nos chefs d'État et de gouvernement ont reconnu la situation désespérée des personnes vivant dans la pauvreté et ont convenu de s'engager de nouveau à tenir leurs promesses concernant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La réalisation des OMD par tous les États Membres servira à évaluer l'efficacité de l'ONU. Celle-ci doit donc continuer de fournir l'impulsion nécessaire pour promouvoir un nouveau partenariat mondial permettant de réaliser tous les OMD d'ici à 2015.

Le 20 septembre, le Premier Ministre du Bhoutan a souligné devant cette assemblée la nécessité d'aller au-delà des pratiques de développement conventionnelles (voir A/65/PV.3). Il a en conséquence proposé de faire du bonheur le neuvième objectif du Millénaire pour le développement. Ma délégation espère que la proposition de notre premier ministre recevra l'appui de tous les États Membres de l'ONU.

Ma délégation se réjouit de voir que le programme de réforme entamé après le Sommet mondial de 2005 commence à produire des résultats. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée à l'unanimité de la résolution sur la cohérence du système des Nations Unies (résolution 64/289) au début du mois de juillet 2010, qui a, entre autres, créé ONU-Femmes. La création de cette entité consolide efficacement tous les mandats et fonctions déjà existants relatifs aux femmes et constitue une avancée importante dans la réalisation des engagements pris lors de la quatrième Conférence

mondiale sur les femmes, tenue à Beijing. Nous sommes sûrs que cette entité s'attaquera avec la plus grande vigueur aux questions mondiales de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Le Bhoutan est depuis longtemps convaincu qu'aucune société ne peut être heureuse si elle n'est pas inclusive. Promouvoir les conditions propices à la recherche du bonheur national par tous nos citoyens afin qu'indépendamment de leur race, de leur sexe, de leur langue, de leur religion, de leurs convictions politiques ou de toute autre situation, ils puissent jouir d'une bonne qualité de vie dans un pays progressiste et prospère est non seulement l'un des objectifs de notre gouvernement, mais aussi une obligation morale. C'est aussi l'esprit de notre constitution, qui garantit les droits fondamentaux de tous les Bhoutanais, démontrant ainsi que le Bhoutan est attaché à l'édification d'une société sans exclusive, qui permet à tous les Bhoutanais, y compris ceux qui sont handicapés, de mener une vie pleinement satisfaisante, de contribuer et de participer en tant que membres à part entière à la société. Pour cette raison, mon gouvernement s'est particulièrement réjoui de signer la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées le 21 septembre 2010.

Nous notons également avec satisfaction que la résolution 64/289 sur la cohérence du système des Nations Unies contribuera à améliorer les activités opérationnelles de l'ONU, en rendant le système de financement plus systématique et en harmonisant la structure globale de gouvernance. Cela améliorera la capacité des Nations Unies à apporter plus efficacement son aide aux pays, renforçant ainsi son pilier de développement.

Ma délégation reconnaît le rôle important que joue l'Assemblée générale dans l'établissement des priorités mondiales et le règlement d'un grand nombre des problèmes importants auxquels la communauté internationale doit faire face aujourd'hui. Au fil des ans, les responsabilités confiées à l'Assemblée générale, en tant que principal organe délibératif et directeur de l'ONU, n'ont cessé d'augmenter, et nous estimons que l'autorité de l'Assemblée générale doit être parallèlement renforcée pour lui permettre d'exécuter le mandat de plus en plus important qui lui est confié. Par conséquent, nous nous félicitons des progrès réalisés par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, qui ont permis de mettre en lumière des points essentiels, notamment le renforcement du Bureau du Président de

l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que grâce à la détermination politique des États Membres, ces délibérations permettront de faire de l'ONU une organisation plus forte.

Nous sommes heureux de noter qu'au cours de l'année écoulée, les cinq cycles de négociations intergouvernementales sur la question d'une représentation équitable des États au Conseil de sécurité et de l'élargissement de sa composition, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil, ont bien progressé, sous la direction de l'Ambassadeur Zahir Tanin de l'Afghanistan. Ma délégation est favorable à l'augmentation du nombre des membres tant permanents que non permanents du Conseil de sécurité, afin de refléter les réalités contemporaines et d'en faire un organe plus représentatif. Nous estimons que l'Inde, le Japon, l'Allemagne et le Brésil, ainsi que deux pays africains disposant des capacités et des ressources nécessaires pour s'acquitter des lourdes responsabilités du maintien de la paix et de la sécurité internationales, devraient se voir accorder le statut de membres permanents.

Compte tenu de l'engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur des OMD pour améliorer le sort des habitants des pays les plus pauvres, il est tout à fait opportun que la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés se tiende en 2011 en Turquie. Nous remercions le Gouvernement turc qui a généreusement offert d'accueillir cette importante conférence de son assistance. Nous nous félicitons également des efforts déployés par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour coordonner les préparatifs de cette conférence.

Monsieur le Président, en nous préparant à cette conférence, nous espérons pouvoir compter sur votre appui et vos orientations, afin que les pays les moins avancés et tous leurs partenaires au développement puissent non seulement obtenir des résultats positifs mais aussi, et surtout, donner à leurs populations les chances d'une vie meilleure. Nous sommes convaincus que cette conférence fera fond sur les succès du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et adoptera de nouvelles mesures et stratégies pour le développement des pays les moins avancés au cours de la prochaine décennie.

Comme cela a été dit à juste titre, l'autre principal défi de notre époque, à savoir les changements climatiques, exige des efforts collectifs et coordonnés de toutes les nations, étant donné que leurs effets dévastateurs n'ont pas de limites. Mon pays a pleinement confiance dans le pouvoir mobilisateur de l'ONU et croit au rôle central de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour faire face aux changements climatiques. Nous sommes certains que les négociations en cours aboutiront à un accord concret, global et équitable à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Cancún à la fin de l'année, tel que prévu dans le Plan d'action de Bali. Pour des petits pays vulnérables comme le mien, qui sont les principales victimes des effets des changements climatiques, le succès de la Conférence de Cancún revêt une importance capitale. Nous devons obtenir les ressources nécessaires à l'application de mesures d'atténuation et d'adaptation.

Au vu des menaces graves posées par les changements climatiques et de leurs effets dévastateurs en Asie du Sud, comme l'a montré ce qui s'est passé récemment au Pakistan, il n'est pas surprenant que le seizième Sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), que le Bhoutan a eu l'honneur d'accueillir en avril dernier, ait choisi pour thème les changements climatiques. Outre la Déclaration du jubilé d'argent de Thimpou, intitulée « Vers une Asie du Sud verte et heureuse », le Sommet a également adopté la Déclaration sur les changements climatiques de Thimpou qui présente des initiatives importantes visant à renforcer encore et à intensifier la coopération régionale pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques en Asie du Sud. L'un des résultats les plus notables du Sommet de Thimpou a été la formulation d'une déclaration commune de l'ASACR sur les changements climatiques, que le Bhoutan, en sa qualité de président en exercice de l'ASACR, présentera à la prochaine Conférence des Parties qui se tiendra en décembre à Cancún.

Nous sommes heureux d'indiquer qu'au Bhoutan, où la monarchie démocratique constitutionnelle en est à sa troisième année d'existence, les fondements d'une démocratie viable et dynamique deviennent de plus en plus solides. Les mécanismes institutionnels pour les trois branches du Gouvernement, exigés par notre constitution, sont désormais établis et fonctionnent,

suite à la création de la Cour suprême au début de cette année. De même, tous les organes constitutionnels chargés de fonctions de supervision sont maintenant fermement établis et les médias jouent leur rôle de quatrième pilier dans un climat de liberté.

Il ne fait aucun doute que compte tenu des défis auxquels est confronté notre monde de plus en plus interdépendant, le rôle de l'ONU est vital pour régler ces questions. À cette fin, l'ONU a besoin du plein appui et de l'engagement total de tous ses Membres. Alors seulement pourra-t-elle véritablement réaffirmer son rôle central dans la gouvernance mondiale. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je termine en vous assurant du plein appui et de la coopération de ma délégation, alors que vous entamez ce voyage d'une année pour renforcer davantage cette organisation.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, S. E. M. Pak Kil Yon.

M. Pak Kil Yon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-cinquième session. Je suis également convaincu que, sous votre direction avisée, la présente session sera couronnée de succès.

Cette année marque le soixante-cinquième anniversaire de la création de l'ONU. La création de l'ONU a donné une assise juridique internationale aux efforts pour empêcher que ne se reproduisent des catastrophes comme les deux guerres mondiales qui ont infligé à l'humanité des souffrances incommensurables, pour maintenir la paix et la sécurité mondiales et pour réaliser le progrès socioéconomique. L'aspect le plus important de la création de l'ONU est l'établissement du principe de l'égalité souveraine des États dans les relations internationales qui a permis à tous les États de cette planète, petits et grands, d'unir leurs efforts en faveur de la paix et du développement.

L'histoire de l'ONU, qui couvre 65 ans, est une histoire marquée par des remises en question incessantes des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. La logique du pouvoir et les politiques qui en découlent et qui cherchent à abroger l'égalité souveraine des États sont toujours visibles

dans les relations internationales, même aujourd'hui, en ce début de siècle. Le droit et l'ordre internationaux sont foulés aux pieds par quelques puissances qui agissent de manière arbitraire et despotique. Les invasions militaires d'États souverains, les courses aux armements et les menaces de l'emploi de la force se poursuivent en toute impunité et, qui plus est, tout un ensemble de prétextes sont utilisés pour les justifier.

On fait de plus en plus appel à des ruses méprisables et plus que jamais on tente de renverser les systèmes sociopolitiques d'autres pays. On abuse de l'étendard de la protection des droits de l'homme et du mécanisme institutionnel de l'Assemblée générale des Nations Unies à cette fin. Refuser à d'autres pays le droit de choisir leur propre système est, en soi, une violation des droits fondamentaux des peuples. La République populaire démocratique de Corée fait partie des pays qui sont victimes de cette pratique.

Cette réalité appelle un renforcement du rôle de l'ONU, conformément aux temps et à la situation qui ont changé, ce qui, à notre avis, ne sera possible qu'après une réforme plus dynamique et plus judicieuse de l'ONU. La composition et le Règlement intérieur du Conseil de sécurité doivent être restructurés et révisés de façon à refléter correctement la représentation et la volonté de l'ensemble des Membres de l'ONU, en particulier en assurant la pleine représentation des pays non alignés et des autres pays en développement. Il faut également garantir la représentation du nouveau groupe d'États Membres devenus indépendants après la création de l'Organisation.

Il faut renforcer de manière décisive l'autorité de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale, l'organe le plus démocratique de l'ONU, est moins puissante que le Conseil de sécurité qui, lui, n'est pas démocratique. On ne saurait permettre à cette situation anormale de se prolonger. Il faut promouvoir comme il convient les intérêts et la participation large et active des pays en développement lorsque l'on traite de questions clefs, tels que la paix et le développement.

La péninsule coréenne, tout comme le Moyen-Orient, est depuis longtemps un point chaud qui représente une menace grave à la paix et à la sécurité dans le monde. La question coréenne a été une grande question inscrite à l'ordre du jour de l'ONU pendant plus de 30 ans. Cela a mené à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 3390 (XXX), en 1975, qui demande de dissoudre le « Commandement

des Nations Unies » en Corée du Sud, de retirer toutes les troupes étrangères stationnées dans le pays et de remplacer l'Accord d'armistice par un accord de paix en vue de réduire la tension et de renforcer la paix dans la péninsule coréenne.

Trente-cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption de cette résolution. La péninsule coréenne est pourtant toujours en état d'armistice, ce qui signifie qu'il n'y a ni guerre ni paix. La résolution susmentionnée n'a toujours pas été mise en œuvre, et la souveraineté et les efforts de développement pacifique de la République populaire démocratique de Corée sont sans cesse menacés et mis à mal par les situations explosives qui sont régulièrement créées dans la péninsule coréenne, la poussant au bord de la guerre. Le dernier exemple en date est la course aux armements grotesque, démesurée et belliqueuse, et les menaces d'employer la force à très grande échelle auxquelles se livrent les États-Unis et les autorités sud-coréennes, dans la péninsule et ses alentours, en exploitant l'incident du *Cheonan*.

La situation de grande instabilité créée il y a quelque temps en Asie du Nord-Est, notamment dans la péninsule coréenne, est une nouvelle preuve indubitable que les États-Unis ne défendent pas la paix, mais la perturbent. Tant que les porte-avions nucléaires des États-Unis croiseront près des eaux de notre pays, nous ne pourrions abandonner notre force de dissuasion nucléaire, au contraire, il nous faudra la renforcer. Tel est ce que l'histoire nous a appris.

La République populaire démocratique de Corée estime qu'il est de son noble devoir en tant qu'État Membre de l'ONU de sauvegarder la paix et la sécurité et de promouvoir le développement socioéconomique et la prospérité pour tous dans la péninsule coréenne et ses alentours. Sans le puissant moyen de dissuasion mis en place par la politique Songun (priorité au militaire) de notre cher leader, le général Kim Jong Il, la péninsule coréenne aurait été transformée en champ de bataille à maintes reprises, et la paix et la stabilité régionales auraient été détruites.

Le Gouvernement et le peuple de la République populaire démocratique de Corée ont de toute urgence besoin d'un climat pacifique à l'heure où ils concentrent tous leurs efforts sur le développement économique afin de devenir un État puissant et influent en 2012, année qui marquera le centenaire de la naissance de notre cher leader, le Président Kim Il Sung. Cette année, qui se trouve être le soixantième anniversaire du déclenchement de la guerre de Corée,

la République populaire démocratique de Corée a, une fois de plus, proposé respectueusement aux parties à l'Accord d'armistice d'entamer, dès que possible, des pourparlers pour remplacer l'Accord d'armistice par un accord de paix. La concrétisation de cette proposition permettrait à l'Assemblée générale de voir sa résolution historique adoptée il y a 35 ans enfin appliquée. La conclusion d'un accord de paix serait la mesure de confiance la plus efficace pour dissiper la méfiance entre les parties à l'armistice et servirait de puissant vecteur pour garantir la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

La position de la République populaire démocratique de Corée n'a pas changé et nous restons opposés à la guerre nucléaire, à la course aux armements nucléaires et à la prolifération nucléaire. La dénucléarisation de la péninsule coréenne est un objectif politique constant du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée au nom de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est et de la dénucléarisation du monde. La dénucléarisation de la péninsule coréenne, mentionnée dans la déclaration commune des pourparlers à six pays publiée le 19 septembre 2005, signifie qu'il faut transformer l'ensemble de la péninsule coréenne en zone exempte d'armes nucléaires, en éliminant complètement et de façon vérifiable les menaces nucléaires externes réelles qui pèsent sur elle. Comme nous l'avons déjà précisé, nos armes nucléaires ne nous servent pas à attaquer ou à menacer d'autres pays, mais sont une force de dissuasion à caractère défensif pour, dans la pratique, contrecarrer les agressions et les attaques extérieures.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires responsable, nous sommes prêts à nous associer aux efforts internationaux en faveur de la non-prolifération nucléaire et de la gestion sûre des matières nucléaires, sur un pied d'égalité avec d'autres États dotés d'armes nucléaires. La nation coréenne tout entière souhaite depuis longtemps mettre un terme à cette division historique honteuse imposée par des forces étrangères et vivre en paix dans une terre réunifiée.

En ce nouveau siècle, les relations intercoréennes ont accompli des progrès importants vers la réconciliation, la prospérité commune et la réunification. Le sommet intercoréen historique tenu entre le Nord et le Sud en 2000 et l'adoption consécutive, le 15 juin, de la déclaration commune, suivi d'un autre sommet intercoréen en 2007 et de la publication de la déclaration du 4 octobre, forment un programme solide de réunification, un programme sans

précédent dans notre histoire nationale. L'Assemblée générale s'est vivement félicitée de l'adoption de ces déclarations historiques et les a appuyées.

Malheureusement, les autorités sud-coréennes actuelles rejettent ce grand programme de réunification et poussent les relations intercoréennes au bord de la rupture en avançant ce qu'on appelle la « proposition de réunification en trois étapes », qui est conflictuelle et ne va pas dans le sens de la réunification. Ces autorités instaurent petit à petit un climat de guerre au détriment de leur propre population, et ce, de connivence avec des forces étrangères dans le but de justifier leur politique d'affrontement avec le Nord. Les forces antiréunification n'ont pas leur place dans la péninsule coréenne et, par là même, les forces antipaix ne devraient pas se voir offrir une place au sein de la communauté internationale. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée va mettre minutieusement en œuvre la déclaration commune du 15 juin et celle du 4 octobre et, ainsi, parvenir à la réconciliation et à l'unité de la nation, ce qui ouvrira à coup sûr une nouvelle ère de réunification, de paix et de prospérité réalisées en toute indépendance.

Les idéaux de la République populaire démocratique de Corée en matière de politique étrangère sont l'indépendance, la paix et l'amitié. Ceci correspond aux idéaux de l'ONU. Conformément à cela, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée renforcera et développera des relations amicales de coopération avec tous les États Membres et s'acquittera pleinement de ses responsabilités en matière de paix et de sécurité dans la péninsule coréenne et dans le reste du monde.

Pour terminer, ma délégation rejette complètement la déclaration provocatrice faite le 25 septembre par la délégation sud-coréenne (voir A/65/PV.17), qui a fait de nouveau référence à l'affaire du *Cheonan* et qui a dénaturé la teneur de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité, en date du 9 juillet 2010 (S/PRST/2010/13 et S/PV.6355). Toute la lumière n'a pas encore été faite sur l'affaire du *Cheonan*. Les conclusions de l'enquête unilatérale menée par la Corée du Sud n'ont suscité que des doutes depuis leur publication, à la suite d'une analyse militaire scientifique et d'une avalanche croissante de critiques en Corée du Sud et à l'extérieur. Les autorités sud-coréennes ont toujours refusé d'accepter notre proposition d'envoyer un groupe d'inspection sur le terrain pour faire objectivement et scientifiquement la vérité sur l'incident.

Dans sa déclaration présidentielle en date du 9 juillet 2010, le Conseil de sécurité a pris note de la réaction des autres parties concernées, dont celle de la République populaire démocratique de Corée, qui a déclaré n'avoir rien à voir avec cet incident, et a encouragé le règlement de toutes les questions en suspens par des moyens pacifiques pour permettre la reprise d'un dialogue et de négociations directs. La Corée du Sud ferait bien de ne pas créer de tensions dans la péninsule coréenne en menant des manœuvres de guerre avec des forces extérieures et en privilégiant l'affrontement et faisant fi des préoccupations de la communauté internationale. Elle devrait immédiatement engager un dialogue Nord-Sud de manière à régler toutes les questions en suspens, comme le recommande le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vitaly Churkin, Chef de la délégation de la Fédération de Russie.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le début de la présente soixante-cinquième session de l'Assemblée générale a été marqué par une série sans précédent d'événements portant sur tout un ensemble de questions d'actualité parmi les plus importantes à l'échelon international. Il est encourageant de constater que, du fait des nombreux défis auxquels est confrontée l'humanité, il se dessine un programme d'action collective positif et unifié dans lequel l'ONU joue le rôle central. Ayant tiré les enseignements des dernières décennies et ayant réalisé que les tentatives visant à trancher le nœud gordien par la force, en violation de la Charte, ne mèneront qu'à l'impasse, la communauté internationale en a conclu que nous n'avons pas d'autre choix que de nous attaquer aux problèmes politiques, économiques et autres en conjuguant nos efforts, sur la base du droit international. Et l'ONU est l'enceinte universelle où l'on peut renforcer cette tendance positive dans les relations internationales.

Le Conseil de sécurité est un instrument clef de cette Organisation pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Lors de la réunion de haut niveau du Conseil de sécurité qui a eu lieu le 23 septembre (S/PV.6389), les membres ont réaffirmé leur intention de renforcer l'efficacité de cet organe, non seulement par une intervention directe dans le règlement des conflits, mais aussi en veillant à prévenir les conflits et à créer des conditions permettant d'éviter leur reprise. Cela montre qu'une approche globale de la

sécurité internationale est en train de prendre pied, car elle reflète les réalités du monde moderne et est fondée sur les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes qui y sont énoncés.

L'ONU est confrontée à des tâches sérieuses et multiples sans précédent dans le domaine clef du maintien de la paix. Tout en rendant hommage aux efforts et au sacrifice faits par des milliers de femmes et d'hommes sous l'uniforme des Casques bleus, les efforts conjoints doivent se poursuivre pour peaufiner la théorie et la pratique du maintien de la paix sous les auspices de l'ONU et pour améliorer la qualité de la planification et de la conduite des opérations de maintien de la paix avec un contrôle politique approprié du Conseil de sécurité.

Il est encourageant de constater que l'ONU s'emploie à atteindre cet objectif sur une base véritablement collective. Les États Membres ont plusieurs idées constructives à examiner, dont l'initiative de la Russie visant à revitaliser le Comité d'état-major afin d'améliorer le niveau d'expertise militaire pour les décisions du Conseil de sécurité.

Cette année, des progrès ont été accomplis en matière de désarmement nucléaire. Le Traité de 2010 entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs signé par les Présidents de la Russie et des États-Unis à Prague est une réelle contribution de nos deux pays au renforcement de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique. C'est aussi le résultat de changements positifs dans les relations entre la Russie et les États-Unis qui ont permis aux échanges russo-américains sur la scène internationale d'atteindre un nouveau niveau, en terme de qualité.

Nous espérons que tous les pays, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, prendront des mesures similaires s'inscrivant dans le prolongement de la forte impulsion donnée par Moscou et Washington au processus de désarmement nucléaire.

Conformément à la politique adoptée par la Russie en vue du renforcement du rôle de l'ONU en matière de sécurité mondiale, de désarmement et de renforcement de la confiance, nous comptons présenter trois projets de résolution durant la présente session de l'Assemblée générale : un sur les mesures de transparence et confiance relatives aux activités spatiales, coparrainé par la Chine; un autre sur les progrès de l'informatique et de la télématique et la

question de la sécurité internationale; et un projet de résolution coparrainé par la Russie et les États-Unis sur les réductions bilatérales des armements offensifs stratégiques et le nouveau cadre de relations stratégiques. Nous demandons que ces projets soient adoptés par consensus.

L'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et sa stricte application garantie sont le fondement d'un régime international de non-prolifération renforcé. Dans ce contexte, il faut continuer de chercher une solution efficace au problème nucléaire iranien sur la base des dispositions du TNP et des normes du droit international. L'Iran doit veiller à être suffisamment transparent et coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui agit au nom de la communauté internationale avec l'appui du Conseil de sécurité.

Élucider les questions en suspens sur le programme nucléaire iranien permettrait non seulement de renforcer le régime de non-prolifération mais aussi, de toute évidence, de promouvoir les intérêts de l'Iran. La Russie ne voit pas d'autre solution raisonnable qu'un règlement politique et diplomatique du problème nucléaire iranien au moyen d'un dialogue constructif entre Téhéran et les six pays concernés. La réunion des ministres des affaires étrangères des six pays à New York a permis de renforcer notre volonté commune de reprendre un tel dialogue le plus rapidement possible. Nous continuerons de mettre tout en œuvre à cette fin.

En ce qui concerne l'instrument de sanctions, les sanctions ne sont pas un but en soi. L'objectif du régime de sanctions créé par le Conseil de sécurité est de faire comprendre à l'Iran qu'il doit pleinement coopérer avec l'AIEA, de manière à donner un nouvel élan au processus de négociation. Tous les membres de la communauté internationale doivent faire preuve d'une solidarité fondée sur une responsabilité mutuelle. Nous rejetons fermement toute situation où des décisions unilatérales – notamment des décisions extraterritoriales qui sapent le fondement même de nos efforts conjoints – sont prises au sujet des sanctions, parallèlement aux efforts collectifs déployés par le Conseil de sécurité de l'ONU. Nous devons mettre un terme à cette pratique qui va à l'encontre du droit international et a des conséquences politiques néfastes.

Et, bien sûr, le blocus commercial, économique et financier appliqué à Cuba, dont la levée a été demandée par l'Assemblée générale pendant des années, est, de toute évidence, un anachronisme. La

codification du principe de la sécurité égale et indivisible est indispensable pour déployer des efforts internationaux productifs dans ce domaine. C'est précisément l'objectif de l'initiative du Président Medvedev tendant à ce que soit conclu un traité sur la sécurité européenne. Cette initiative vise à faire une transition complète de la politique euro-atlantique qui passera d'une perspective ancrée dans la guerre froide à une nouvelle perspective et à servir de base juridique solide au principe d'une sécurité indivisible pour tous proclamé dans les années 90 dans la région euro-atlantique. Nous nous félicitons du dialogue de fond qui a commencé dans divers forums internationaux sur cette importante initiative russe.

Un règlement global au Moyen-Orient renforcerait grandement la stabilité mondiale. Les parties doivent faire preuve de volonté politique et mettre tout en œuvre pour que les pourparlers directs qui ont repris entre Israéliens et Palestiniens soient couronnés de succès. Les conclusions de la réunion ministérielle du Quatuor qui a rassemblé les principaux médiateurs internationaux le 21 septembre ont montré que l'on continuera à apporter l'appui voulu aux Israéliens et aux Palestiniens, mais qu'en fin de compte, la responsabilité de la réussite des pourparlers leur incombe.

À cet égard, la décision des autorités israéliennes de ne pas proroger le moratoire sur les activités israéliennes d'implantation de colonies de peuplement est une source de grave préoccupation. Il faut trouver un moyen de sortir de l'impasse actuelle de façon à garantir la poursuite des négociations. Nous avons proposé d'organiser une conférence internationale sur le Moyen-Orient à Moscou dans le but de favoriser un règlement au Moyen-Orient. Cette proposition est appuyée par toutes les parties intéressées et par le Conseil de sécurité de l'ONU. Si le dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens se pérennise, on pourra engager les préparatifs du forum de Moscou, lequel devrait également examiner en profondeur les voies de négociation avec la Syrie et le Liban, ainsi que toutes les perspectives multilatérales liées au règlement de la situation au Moyen-Orient.

L'élaboration d'une stratégie complète autour des problèmes interdépendants du Moyen-Orient est à l'ordre du jour. Il est nécessaire de poursuivre nos efforts dans l'optique de la tenue d'une conférence internationale en 2012 portant sur la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que de leurs vecteurs, conformément à la décision prise lors de

la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Russie appuie la stratégie internationale adoptée par la Conférence de Kaboul en vue d'un règlement global de la situation en Afghanistan et du relèvement du pays après le conflit. Cette stratégie envisage un transfert graduel aux autorités afghanes des responsabilités des affaires de leur pays, à mesure que des structures de gouvernement efficaces seront mises en place en République islamique d'Afghanistan. C'est au peuple afghan lui-même qu'il revient de déterminer l'avenir de son pays, étant entendu que la communauté internationale doit continuer à lui apporter son aide, et que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer à cet égard.

La stabilisation durable de l'Afghanistan et de toute la région sera impossible tant que ne sera pas réglé le problème de la drogue, qui, de par son ampleur, représente une menace réelle pour la paix et la stabilité internationales. Face à cette menace, il est nécessaire de prendre des mesures plus énergiques à l'encontre de chacun des maillons de la chaîne de production et de lutter contre la prolifération des stupéfiants, de la destruction des récoltes à l'arrêt de l'approvisionnement en précurseurs, en passant par l'inscription des trafiquants de drogues sur les listes de sanctions du Conseil de sécurité. Il est également nécessaire de passer à la vitesse supérieure dans la coopération internationale sur cette question. L'initiative de la Russie visant à mettre en place, le long des frontières afghanes, des cordons de sécurité financière et de lutte contre les stupéfiants s'inscrit dans la droite ligne de ces objectifs.

La dimension régionale de la stabilisation à long terme de l'Afghanistan est plus que jamais d'actualité. Nous devons à cet égard exploiter pleinement le potentiel des organisations concernées qui collaborent étroitement et activement avec Kaboul sur les problèmes afghans, y compris l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Au Soudan, le processus de règlement est sur le point d'arriver à un tournant : la date du référendum sur l'autodétermination du Sud approche, et les parties à l'Accord de paix global doivent redoubler d'efforts pour surmonter les problèmes qui les divisent toujours. Nous devons également imprimer un nouvel élan au processus visant à régler la situation au Darfour. Il y va de la stabilité de conditions au Soudan et dans tout le

continent africain. Nous nous félicitons de l'attitude constructive affichée tant par le Soudan que par les autres participants lors de la réunion de haut niveau sur le Soudan qui s'est tenue ici récemment.

En Somalie, la confrontation se poursuit entre le Gouvernement fédéral de transition, soutenu par la communauté internationale, et les groupements extrémistes et terroristes associés à Al-Qaïda. À défaut de règlement sur le territoire continental, le problème de la piraterie au large des côtes somaliennes s'aggravera. Le mini-sommet organisé récemment sur la Somalie, et pleinement appuyé par la Russie, a réitéré les priorités du programme international concernant la Somalie, parmi lesquelles figurent une poursuite plus déterminée du processus politique, un soutien plus énergique des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et des efforts supplémentaires pour lutter contre la piraterie, y compris avec les poursuites judiciaires engagées contre les pirates.

Les conclusions du sommet portant sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dans lesquelles a été réaffirmé le rôle central des Nations Unies dans les questions liées au développement, doivent également aider à mobiliser l'appui politique et les ressources financières nécessaires à la réalisation des objectifs dans les délais. Il faut pour cela des efforts conjoints des gouvernements, des institutions internationales commerciales et financières, du secteur privé et de la société civile, dans le respect des principes de partenariat mondial et de partage des responsabilités.

Il est évident que la majeure partie des problèmes du monde, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ne peuvent être réglés sans un recours aux innovations, aux technologies de pointe, et aux solutions de modernisation. Cela s'applique également aux défis tels que le changement climatique, la sécurité énergétique et alimentaire et le combat contre la maladie. L'exploitation de l'énorme potentiel de l'ONU et de ses institutions spécialisées dans ce domaine permettra à l'Organisation de devenir le catalyseur de la formation et du développement d'alliances multilatérales de modernisation. La Russie est disposée à participer activement à ce processus.

Pour se montrer à la hauteur des attentes, l'ONU doit en permanence se renouveler, et la réforme de l'Organisation à cet égard avance petit à petit. Cette année, les négociations portant sur le renforcement de la cohérence du système des Nations Unies ont été couronnées de succès, avec, notamment, la création de l'importante nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Les négociations en vue de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité se poursuivront lors de la session en cours de l'Assemblée générale. Il s'agit d'une question d'une grande importance pour le programme de travail concernant la réforme de l'Organisation, car elle concerne les intérêts de l'immense majorité des États. C'est la raison pour laquelle la formule définitive de la réforme du Conseil de sécurité devra se fonder sur le compromis et sur un consensus aussi large possible au sein des Nations Unies. C'est d'ailleurs un critère valable à tous les autres aspects de la réforme des Nations Unies.

Cette année marque le soixante-cinquième anniversaire de l'ONU et de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, des cendres de laquelle est née l'Organisation. En mémoire des millions de victimes, et afin que ne se reproduise plus jamais une telle calamité, nous devons réprimer les tentatives de réécriture des événements associés à cette catastrophe historique. C'est le but d'une initiative russe bien connue au sein des Nations Unies. Nous espérons que le projet de résolution sur le sujet bénéficiera de l'appui le plus large possible.

L'ONU représente notre commune organisation, une organisation unique en son genre. C'est à nous qu'il revient de déterminer à quel point elle sera productive et utile pour l'avenir de l'humanité. En unissant nos efforts, nous serons à même de renouveler l'Organisation des Nations Unies efficacement et de lui fournir toutes les ressources dont elle a besoin. Nous sommes convaincus que l'affectation de ressources raisonnables à cet objectif se traduira en résultats concrets pour tous les membres de la communauté internationale, sous forme de paix durable, de sécurité, de coopération et de prospérité dans le monde entier.

La séance est levée à 12 h 30.